



Chaire en
**fiscalité et en
finances publiques**

UNE ANALYSE INTERPROVINCIALE DE LA REDISTRIBUTION DES REVENUS AU CANADA OÙ EN EST LE QUÉBEC ?

Cahier de recherche n° 2023/15

CLÉMENT CARBONNIER

OCTOBRE 2023



Université de
Sherbrooke

REMERCIEMENTS

La Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke tient à remercier de son appui renouvelé le ministère des Finances du Québec et désire lui exprimer sa reconnaissance pour le financement dont elle bénéficie afin de poursuivre ses activités de recherche.

MISSION DE LA CHAIRE DE RECHERCHE EN FISCALITÉ ET EN FINANCES PUBLIQUES

La Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques (CFFP) a été mise sur pied le 15 avril 2003. Sa mission est à la fois de développer la recherche multidisciplinaire et de diffuser des connaissances sur les enjeux socio-économiques relatifs à la politique fiscale et aux finances publiques.

Pour plus de détails sur la CFFP, visitez son site Internet à l'adresse: <http://cftp.recherche.usherbrooke.ca>.

Clément Carbonnier est professeur à l'Université Paris 8 – Vincennes. Il a été professeur invité à la Chaire en fiscalité et finances publiques de l'Université de Sherbrooke pour l'année universitaire 2019-2020. Saint-Denis.

L'auteur a collaboré aux travaux de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, qu'il remercie pour l'appui financier qui a rendu possible la réalisation de cette étude. Il remercie Luc Godbout pour ses commentaires très appréciés et Julie S. Gosselin pour sa collaboration.

Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques
École de gestion, Université de Sherbrooke
2500, boulevard de l'Université
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1
cftp.eg@USherbrooke.ca

Pour citer ce texte :

Clément CARBONNIER (2023), *Une analyse interprovinciale de la redistribution des revenus au Canada. Où en est le Québec ?* Cahier de recherche no 2023-15, Université de Sherbrooke, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, 33 p.

RÉSUMÉ

Ce cahier de recherche analyse le système de redistribution canadien (assurance-emploi, allocations sociales, impôts directs et taxes de vente) avec une attention particulière portée à la dimension interprovinciale.

Données utilisées

Cette analyse exploite la base de données et le modèle de simulation de politiques sociales (BD/MSPS) produite par *Statistique Canada*, informant les revenus, allocations et impôts pour un échantillon synthétique de 511 878 ménages synthétiques représentatif de la population canadienne en 2018. Les revenus avant redistribution peuvent être décomposés entre les revenus du patrimoine et du travail, ainsi que les revenus de pensions privées et publiques. La redistribution est analysée en quatre temps : les effets de l'assurance-emploi, des allocations sociales, des impôts directs et des taxes de vente.

Après des statistiques descriptives permettant d'éclairer les différences interprovinciales en termes de revenu (et leur composition), de compositions familiales et de répartition de la population entre les zones urbaines de tailles différentes, une analyse multivariée est opérée pour mesurer les effets de la redistribution et les décomposer entre les différents déterminants, afin de faire ressortir les différences provinciales.

Redistribution globale

D'un point de vue global, la redistribution au Canada s'explique très peu par des différences provinciales, un peu plus par les compositions familiales, mais elle provient surtout de différences de revenus. Des transferts entre le fédéral et les provinces compensant partiellement les différences entre provinces sont visibles : les provinces dans lesquelles les revenus moyens sont plus élevés prélèvent plus d'impôts par habitant et versent moins d'allocations sociales par habitant que les provinces dans lesquelles les revenus moyens sont plus faibles. Toutefois, l'effet de composition des provinces en termes de caractéristiques des ménages pèse sur leurs finances publiques : une province qui héberge plus de ménages modestes et moins de ménages aisés diminue sa redistribution envers les plus pauvres et augmente ses impôts. Ainsi, les résidents des provinces de l'Atlantique bénéficient du plus faible niveau d'allocations sociales et du plus haut niveau d'impôts (aussi bien directs qu'indirects) à même niveau de revenu ; l'inverse est vrai pour les allocations sociales et les impôts en Alberta ; les autres provinces se situent entre les deux. Parmi ces provinces intermédiaires, le Québec se démarque par le plus haut niveau d'impôts directs et le plus haut niveau d'allocations.

Les transferts aux ménages

Le cas de l'assurance-emploi est différent, mais ne renverse pas l'effet global. Les provinces de l'Atlantique bénéficient de plus d'assurance-emploi que les ménages des autres provinces (environ 1000 \$ de plus par an et unité de consommation). Ces différences persistent même en corrigeant pour les différences de compositions familiales, de densités urbaines ou du niveau de revenus. On observe en revanche très peu de différences entre les autres provinces. Pour autant, le bénéfice de l'assurance-emploi varie selon ces caractéristiques : les ménages âgés, et dans une moindre mesure les ménages sans enfants et les ménages ruraux, sont moins bénéficiaires.

En ce qui concerne les allocations sociales, la province dans laquelle les résidents sont le plus bénéficiaires

est le Québec, et cela reste vrai que l'on prenne ou non en compte les caractéristiques des ménages. Les provinces de l'Atlantique, qui paraissent dans la moyenne des provinces sans les variables de contrôle, sont en réalité les provinces dans lesquelles les résidents bénéficient du plus faible niveau d'allocations sociales à même niveau de revenu et composition familiale. Pour autant, les différences entre provinces expliquent une très faible part de la variance des bénéfices d'allocations sociales comparés à la composition familiale : le ciblage des allocations sociales soutient les individus les plus fragiles : les personnes âgées et les enfants.

Le profil de la part des bénéficiaires est similaire dans les différentes provinces, avec un taux de près de 100 % pour les trois premiers déciles de la distribution avant de décroître et de se stabiliser au sein du décile supérieur. La supériorité des allocations au Québec ne passe pas par la proportion de bénéficiaires, mais par le montant par bénéficiaire. De même, le plus faible montant dans les provinces de l'Atlantique ne passe pas par la proportion de bénéficiaires, mais par le montant par bénéficiaire.

Les prélèvements obligatoires

Les impôts directs (impôts sur le revenu fédéral et provincial, taxe foncière) sont tellement dépendants du revenu que les différences interprovinciales contribuent à une part infime des différences entre ménages (0,1 % de la variance expliquée) quand les différences de revenus expliquent quasiment toutes les différences d'impôts (88 %). Pour autant, si les différences interprovinciales ou de compositions familiales sont très faibles par rapport à celles liées aux revenus, elles ne sont pas négligeables pour autant. Les résidents de l'Alberta paient en moyenne 2000 \$ de moins par an et unité de consommation que ceux des provinces de l'Atlantique ou du Québec (les plus élevés). Les impôts sont les plus faibles en Colombie-Britannique (mais assez proches de ceux de l'Alberta). Les impôts directs dans les provinces du centre du pays sont intermédiaires.

Le profil des taxes de vente est particulier dans le sens où les différences entre compositions familiales sont non significatives, et celles entre tailles de zones urbaines très faibles. De plus, les différences interprovinciales sont indépendantes des autres caractéristiques (familles, zones et revenus), ce qui s'observe par le fait que les résultats concernant les provinces sont invariants quand on ajoute des contrôles dans les régressions. Il apparaît alors que les taxes de vente sont les plus importantes dans les provinces de l'Atlantique et les plus faibles en Alberta, avec une différence de 2659 \$ par an et unité de consommation. Les autres provinces se classent entre les deux, le Québec et l'Ontario plus proches des provinces de l'Atlantique, les prairies et la Colombie-Britannique plus proches de l'Alberta.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
1.1. Définition des revenus étudiés.....	3
1.2. Les observations par sous-catégories étudiées.....	4
2. Résultats généraux sur les revenus et les redistributions	9
2.1. Inégalités et redistribution globales au Canada	9
2.2. Répartition des sources de revenus entre types de ménages	11
3. Disparités provinciales	14
3.1. Différences de revenus entre provinces.....	14
3.2. Intersections des effets provinciaux, territoriaux et de compositions familiales	18
4. Analyse multivariée de la redistribution monétaire au Canada	21
4.1. La redistribution totale, des revenus de marché et pensions aux revenus consommables	21
4.2. Redistribution par l'assurance-emploi	23
4.3. Redistribution par les allocations sociales.....	26
4.4. Redistribution par les impôts directs	28
4.5. Redistribution par les taxes de vente	30
Conclusion	32
Bibliographie	33

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Observations et ménages représentés	5
Tableau 2. Observations et ménages représentés dans les provinces selon la taille de la zone urbaine	6
Tableau 3. Observations et ménages représentés dans les provinces selon la composition familiale.....	7
Tableau 4. Observations et ménages représentés dans les provinces par déciles fédéraux.....	8
Tableau 5. Répartition entre provinces des individus selon leur revenu ajusté en 2018.....	16
Tableau 6. La redistribution totale au Canada en 2018	22
Tableau 7. La redistribution par l'assurance-emploi au Canada en 2018	24
Tableau 8. Les allocations sociales	26
Tableau 9. Les impôts directs au Canada en 2018.....	29
Tableau 10. Les taxes de vente au Canada en 2018	31

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1. Décomposition des différents revenus, taxes et transferts.....	3
Graphique 2. Distribution des revenus au Canada en 2018.....	9
Graphique 3. Inégalités de revenus et redistribution au Canada en 2018.....	11
Graphique 4. Les composantes du revenu total par décile de revenu ajusté au Canada en 2018	12
Graphique 5. Composition des revenus dans les provinces du Canada en 2018.....	15
Graphique 6. Impact des politiques des impôts et transferts sur la distribution des revenus en 2018.....	17
Graphique 7. Composition des revenus par province et composition familiale en 2018	18
Graphique 8. Composition des revenus par province et taille de la zone urbaine en 2018	20
Graphique 9. La redistribution par l'assurance-emploi au Canada en 2018	25
Graphique 10. La redistribution par les allocations au Canada en 2018.....	28

INTRODUCTION

Comme la plupart des pays industrialisés, le Canada a connu une grande augmentation des inégalités de revenu de marché depuis quatre décennies (Saez & Veall, 2005 ; Veall, 2012). Même si cette hausse a été moindre qu'aux États-Unis (Saez & Veall, 2005 ; Burkinshaw *et al.* 2022), elle a été sensiblement plus importante qu'en Europe (Chancel *et al.*, 2022). Parmi les facteurs explicatifs se trouve l'effet de polarisation des emplois (Beach, 2016) qui avait été proposé à partir d'études de cas au Royaume-Uni (Goos & Manning, 2007) et aux États-Unis (Autor & Dorn, 2013) : l'automatisation des processus productifs remplace surtout les métiers du milieu de l'échelle des qualifications (emplois administratifs et ouvriers qualifiés), mais elle renforce la productivité des plus qualifiés tout en augmentant les besoins de main-d'œuvre peu qualifiée (ouvriers non qualifiés et services aux personnes).

Pour autant, les changements technologiques ne sont pas les seuls facteurs de la hausse des inégalités au Canada. Fortin *et al.* (2012) mettent entre autres en avant la baisse de la syndicalisation et Murphy *et al.* (2015) montrent l'impact des avantages fiscaux particulièrement favorables aux plus hauts revenus. Ceci rejoint d'ailleurs l'analyse de Piketty & Zucman (2014) qui montrent l'importance du stock et des revenus du capital dans les inégalités, particulièrement concentrées tout en haut de la distribution des revenus.

Par ailleurs, le Canada est un pays fédéral dans lequel les provinces peuvent avoir des trajectoires divergentes en termes de revenus et d'inégalités (Fortin & Lemieux, 2015) et dans lesquelles l'autonomie fiscale et politique des provinces permet d'avoir des systèmes de redistribution différents. Ainsi, Sharpe & Capeluck (2012) ont analysé l'effet redistributif du système de taxes et transferts canadien entre 1981 et 2010 en comparant les indices d'inégalités de Gini avant et après redistribution. Ils ont ainsi mis en évidence une augmentation de la redistribution par le système, mais insuffisante pour compenser intégralement la hausse des inégalités avant taxes et transferts. Des différences à la fois en termes d'inégalités et de redistribution apparaissent entre les provinces : les provinces de l'Ouest du pays (Colombie-Britannique, Alberta, Manitoba, Saskatchewan) augmentant plus leur redistribution sur la période que les provinces de l'Est (Ontario, Québec, provinces de l'Atlantique).

L'objectif de ce cahier de recherche est d'explorer la question des inégalités et de la redistribution au Canada, dans une perspective interprovinciale, au-delà de l'étude d'indicateurs globaux d'inégalités. L'analyse est effectuée à partir de données individuelles prenant en compte l'ensemble de la distribution des revenus découpés en déciles. De plus, une analyse statistique vise à décomposer les bénéfices des différents outils de redistribution (assurance-emploi, allocations sociales, impôts directs et taxes de vente) entre différents déterminants liés aux politiques de la province de résidence et aux caractéristiques des ménages (densité urbaine de la zone de résidence, composition familiale et niveau de revenus).

Pour ce faire, l'analyse statistique exploite la base de données et le modèle de simulation de politiques sociales (BD/MSPS) produite par *Statistique Canada*, informant les revenus et allocations sociales pour un échantillon synthétique de 511 878 ménages synthétiques représentatifs de la population canadienne en 2018. Les revenus avant redistribution peuvent être décomposés entre les revenus du patrimoine et du travail, ainsi que les revenus de pensions privées et publiques. La redistribution est analysée en quatre temps : les effets de l'assurance-emploi, des allocations sociales, des impôts directs et des taxes de vente.

Cette méthode permet d'observer que les différences entre ménages canadiens en termes d'impôts et transferts sont bien plus expliquées par les compositions familiales et les revenus que par la province de résidence. L'effet de composition des provinces en termes de caractéristiques des ménages pèse sur leurs finances publiques : une province qui héberge plus de ménages modestes et moins de ménages aisés diminue sa redistribution envers les plus pauvres et augmente ses impôts. Ainsi, les résidents des provinces de l'Atlantique bénéficient du plus faible niveau d'allocations sociales et du plus haut niveau d'impôts (aussi bien directs qu'indirects) à même niveau de revenu ; l'inverse est vrai pour les allocations sociales et les impôts en Alberta. Les autres provinces se situent entre les deux, le Québec se démarquant par le niveau – plus élevé qu'ailleurs – des allocations sociales, compensé notamment par des impôts pratiquement aussi élevés que dans les provinces de l'Atlantique.

Ce cahier de recherche est organisé comme suit. La deuxième partie présente la base de données exploitée ainsi que la méthodologie utilisée. La troisième partie présente les résultats, en analysant tout d'abord l'ensemble du système de redistribution, puis en le décomposant entre ses différentes parties : l'assurance-emploi, les allocations sociales, les impôts directs et les taxes de vente. La quatrième partie conclut.

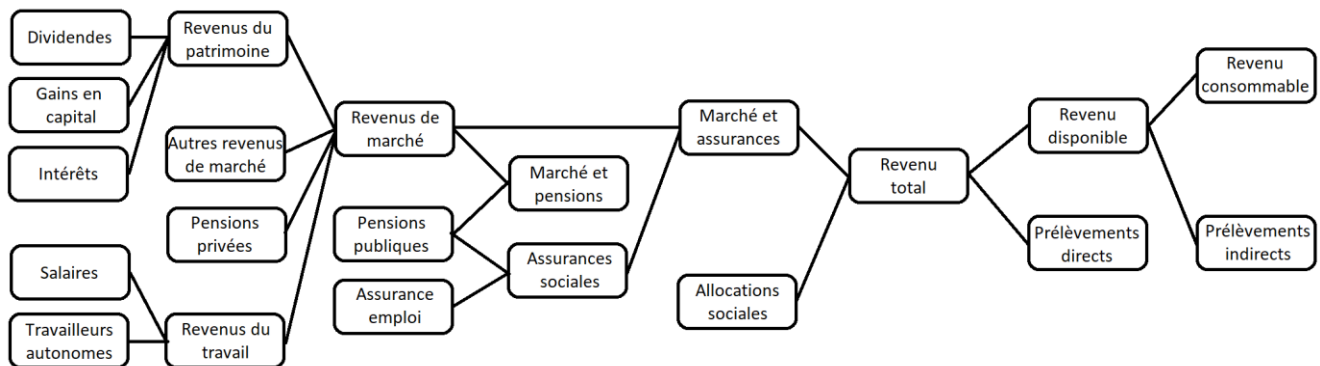
1. PRÉSENTATION DES DONNÉES ET DES MÉTHODES

Cette analyse est rendue possible grâce à l'exploitation de la base de données et du modèle de simulation de politiques sociales (BD/MSPS) produite par *Statistique Canada*. Celle-ci fournit les informations de revenus, taxes et transferts pour un large échantillon des ménages canadiens, à partir de microdonnées fondées sur des fichiers administratifs et des enquêtes. Les données administratives sont complétées par des données d'enquêtes par imputation stochastique sur les ménages représentatifs. Les poids de sondage sont ajustés pour que les distributions d'âge et de sexe correspondent aux données du recensement et que les distributions de revenus – en particulier les plus hauts revenus – correspondent aux statistiques fiscales publiées par l'*Agence du revenu du Canada*. La base analysée concerne les revenus de l'année 2018 et comporte 511 878 observations synthétiques représentant plus de 14 millions de ménages et 35 millions d'individus. Il faut remarquer que la BD/MSPS ne concerne que les provinces, à l'exclusion des territoires, et ne contient pas de données sur les personnes habitant dans des réserves ni sur les militaires résidant en caserne.

1.1. DÉFINITION DES REVENUS ÉTUDIÉS

À partir de cette base de données, il est possible de déterminer les revenus des ménages canadiens. Le graphique 1 présente une catégorisation globale et cohérente des différents types de revenus, impôts et transferts, en la détaillant et en établissant des liens entre les différentes catégories.

Graphique 1. **Décomposition des différents revenus, taxes et transferts**



Lecture : Les revenus dénommés « assurances sociales » sont composés des pensions issues des régimes publics et des prestations d'assurance-emploi (AE), ils s'additionnent aux revenus de marché pour donner les revenus nommés « Revenus de marché et d'assurances ».

Le principal agrégat à considérer comme revenu avant redistribution est appelé *revenus de marché* et contient les revenus du travail (salaires et travailleurs autonomes), du patrimoine (intérêts, dividendes et gains en capital), les pensions privées et les autres revenus de marchés. Toutefois, cet agrégat comporte une faiblesse dans le sens où il contient seulement une part des pensions de retraite. Considérer les revenus hors pension des retraités avant redistribution revient à mesurer de très fortes inégalités avant redistribution et à surestimer le niveau de la redistribution. De plus, la frontière entre certains revenus du patrimoine, qui peuvent être le résultat de l'épargne opérée pour la retraite, et de pensions privées, ne permet pas de

considérer l'un comme du revenu de marché et pas l'autre, ce qui implique le choix de considérer les pensions privées comme du revenu de marché. Mais ceci a également comme conséquence une distorsion dans le sens où on peut aussi observer des substitutions entre pensions publiques et privées. C'est pourquoi le revenu considéré avant redistribution est le *revenu de marché et pensions*, qui est le revenu de marché auquel on ajoute les pensions de retraite publiques provinciales et fédérales, que nous appelons également *revenu avant redistribution*.

Pour ce qui concerne la redistribution, la partie des transferts aux ménages est séparée entre une partie d'assurance et une partie d'assistance. Outre les pensions de retraite publiques, la partie assurance concerne l'assurance-emploi, donnant lieu à la première étape de redistribution avec le *revenu de marché et assurances*. Pour l'ensemble des provinces hormis le Québec, l'assurance parentale est incluse dans l'Assurance-emploi. Ainsi, pour plus de comparabilité entre les provinces, le régime québécois d'assurance parentale (RQAP) est retiré de la catégorie allocation (dans laquelle il est inclus dans la base de données) pour l'ajouter aux prestations d'Assurance-emploi.

L'ensemble des transferts non inclus dans les variables d'assurance est considéré en commun et dénommé allocations ; additionné au *revenu de marché et assurance*, il donne lieu à la catégorie du *revenu total*. Enfin, les impôts sont considérés en deux parties distinctes. Les impôts directs sont principalement les impôts sur le revenu (fédéral et provincial) ainsi que les cotisations sociales ; déduits du *revenu total*, ils donnent lieu au *revenu disponible*. Enfin, les prélèvements indirects sont principalement constitués des taxes de vente provinciales et fédérales, des taxes foncières et des taxes spécifiques (notamment sur les boissons alcoolisées) ; déduits du *revenu disponible*, ils donnent lieu au *revenu consommable*.

La mesure de la redistribution cherche à comprendre comment les différents individus ou ménages contribuent aux finances publiques et en bénéficient en fonction de leur niveau de vie. Or, le niveau de vie ne dépend pas uniquement du revenu, mais également de la composition du ménage, du fait des économies d'échelles. Ainsi, l'ensemble des statistiques est calculé à partir des revenus ajustés selon l'échelle d'équivalence de l'OCDE modifiée : l'ensemble des revenus d'une catégorie pour un ménage donné est divisé par le nombre d'unités de consommations de ce ménage. Pour un ménage, le premier adulte compte pour une unité de consommation, les autres membres âgés de plus de 14 ans comptent pour 0,5 unité de consommation et les membres de moins de 14 ans pour 0,3 unité. À des fins de tests de robustesse, les statistiques calculées à partir des revenus par adulte sont également présentées en annexe : l'ensemble des résultats présentés ici s'observe aussi bien avec chacune des alternatives.

1.2. LES OBSERVATIONS PAR SOUS-CATÉGORIES ÉTUDIÉES

Afin de comprendre les enjeux de redistribution, l'élément principal est le revenu avant impôts et transferts. La redistribution du système d'impôts et transferts est mesurée dans la manière dont les inégalités de revenus disponibles sont plus faibles que les inégalités de revenus avant impôts et transferts. Ce résultat découle de la progressivité de l'impôt (le taux d'impôt – et pas uniquement le montant d'impôt – croît avec le revenu) ou de transferts, ciblés ou non (en l'occurrence dans le système canadien, les ménages à plus faible revenu reçoivent plus de transferts).

Le premier objectif du présent cahier est de prendre en compte les caractéristiques différentielles des provinces. Le tableau 1 présente les provinces, sur la base de la taille de leur population.

Tableau 1. **Observations et ménages représentés**

Provinces	Observations	Ménages	Adultes	Individus	Proportion des observations
T.-N.-L.	6 801	218 266	421 841	507 084	1,33 %
Î.-P.-E.	3 515	62 577	121 346	150 102	0,69 %
N.-É.	13 181	411 400	770 230	925 876	2,58 %
N.-B.	9 743	324 040	598 429	728 581	1,90 %
Qc	89 730	3 690 394	6 696 614	8 202 569	17,53 %
Ont.	204 152	5 461 025	11 220 318	13 799 285	39,88 %
Man.	14 774	498 996	977 139	1 247 628	2,89 %
Sask.	11 396	440 309	835 837	1 066 159	2,23 %
Alb.	102 405	1 585 967	3 272 027	4 133 587	20,01 %
C.-B.	56 181	1 934 837	3 807 865	4 590 535	10,98 %
Total	511 878	14 627 811	28 721 646	35 351 406	100,00 %

Champ : Provinces du Canada hors territoires, 2018.

Source : BD/MSPS, Statistique Canada.

L'Ontario, le Québec, la Colombie-Britannique et l'Alberta sont représentées par un très grand nombre d'observations, ce qui permet une analyse fine des redistributions entre les différents types de ménages de ces provinces. En revanche, les autres provinces, compte tenu de la taille de leur population, présentent une moins grande richesse statistique. Malgré tout, elles sont représentées par plusieurs milliers d'observations, ce qui est suffisant pour les statistiques relativement agrégées. En revanche, pour analyser plus finement les différences de traitement sociofiscal des ménages en fonction de leur composition, de la taille de leur zone urbaine de résidence et de leurs niveaux de revenu, plusieurs provinces sont considérées en un unique bloc de taille supérieur : le Manitoba et la Saskatchewan constituent le bloc des prairies ; Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick constituent le bloc Atlantique.

Par ailleurs, la décomposition territoriale ne s'arrête pas aux provinces, mais prend également en compte la taille de la zone urbaine de résidence, ce qui permet tout à la fois de considérer les conditions de vie des ménages en fonction de leur lieu d'habitation et implicitement les politiques municipales qui peuvent varier selon la taille de la municipalité de résidence (Carbonnier, 2020, 2021, 2022). La BD/MSPS informe sur la taille de zone urbaine de résidence en cinq tranches de taille : zone rurale, moins de 30 000 habitants, entre 30 000 et 100 000 habitants, entre 100 000 et 500 000 habitants et plus de 500 000 habitants. Le tableau 2 présente les données par provinces distribuées selon la taille de la zone urbaine de résidence.

Tableau 2. Observations et ménages représentés dans les provinces selon la taille de la zone urbaine

Provinces	Zone rurale		Plus de 30 000		30 000 à 100 000		100 000-500 000		Plus de 500 000	
	Obs.	%	Obs.	%	Obs.	%	Obs.	%	Obs.	%
T.-N.-L.	3 746	58,8	0	0,0	0	0,0	3 055	41,2	0	0,0
Î.-P.-É.	0	0,0	0	0,0	3 515	100	0	0,0	0	0,0
N.-É.	2 782	25,2	0	0,0	3 402	28,7	6 997	46,1	0	0,0
N.-B.	2 911	27,7	0	0,0	3 162	34,6	3 670	37,5	0	0,0
Qc	7 398	12,6	6 199	8,9	6 631	9,1	10 795	11,2	58 707	58,2
Ont.	12 141	6,2	10 233	5,9	9 584	6,0	41 794	22,0	130 400	60,0
Man.	2 136	15,4	0	0,0	2 394	17,3	0	0,0	10 244	67,4
Sask.	2 516	22,3	2 787	23,9	0	0,0	6 093	53,7	0	0,0
Alb.	10 851	9,5	12 235	11,5	9 237	10,6	0	0,0	70 082	68,3
C.-B.	8 757	14,6	0	0,0	4 279	7,9	13 039	24,2	30 106	53,4
Total	53 238	11,8	31 454	6,4	42 204	9,3	85 443	18,6	299 539	53,8

Note : Les colonnes « Obs. » informent du nombre d'observations (avant pondération) dans la base de données, les colonnes « % » informent de la part de ménages représentés (après pondération). Du fait des surpondérations des ménages les plus rares (notamment les hauts revenus), la part des ménages représentés ne correspond pas à la part des observations.

Champ : Provinces du Canada hors territoires, 2018.

Source : BD/MSPS, Statistique Canada.

Le tableau 2 permet de noter que la distribution de la population entre les différentes tailles de zones urbaines varie d'une province à l'autre. Si on trouve le plus haut taux d'individus ruraux à Terre-Neuve-et-Labrador (59 %), au Nouveau-Brunswick (28 %) et en Nouvelle-Écosse (25 %), le Manitoba cumule à la fois une part conséquente de résidents ruraux (15 %) et l'un des plus hauts taux de résidents des plus grandes agglomérations (67 %), au-dessus du Québec (58 %), de l'Ontario (60 %) et de la Colombie-Britannique (53 %), mais en dessous de l'Alberta (68 %). L'Ontario se caractérise aussi par une forte population habitant des villes moyennes puisque seulement 6 % de sa population vit en zones rurales.

Un autre paramètre important pour comprendre la redistribution est la composition du ménage, notamment, car une part des allocations peut dépendre de la situation familiale. La BD/MSPS informe également sur cette composition familiale, non seulement via l'échelle d'équivalence du foyer, mais également par le type de ménage selon une décomposition en 6 catégories : les personnes âgées vivant seules, les couples âgés, les célibataires avec ou sans enfants ainsi que les couples avec ou sans enfants. La décomposition des configurations familiales selon les provinces est présentée dans le tableau 3.

Tableau 3. Observations et ménages représentés dans les provinces selon la composition familiale

	Célibataire sans enfant		Couple sans enfant		Couple avec enfant		Célibataire avec enfant		Célibataire âgé		Couple âgé	
	Obs.	%	Obs.	%	Obs.	%	Obs.	%	Obs.	%	Obs.	%
T-N-L	564	13,5	2 397	29,7	2 081	19,4	135	2,9	593	12,6	1 031	22,1
Î-P-É	393	15,0	1 056	28,0	928	21,2	74	1,6	470	13,6	594	20,6
N.-É.	1 614	16,4	4 250	29,1	4 011	18,4	236	2,4	1 053	14,4	2 017	19,3
N.-B.	977	14,9	3 630	27,7	2 666	18,9	202	3,5	938	14,3	1 330	20,7
Qc	9 225	19,5	34 147	25,6	29 489	19,2	1 400	1,7	4 525	16,8	10 944	17,6
Ont.	17 943	14,9	70 398	28,5	72 531	23,1	1 815	2,4	11 334	12,8	30 131	18,4
Man.	1 617	16,7	4 393	26,8	5 212	25,2	204	1,6	1 361	13,9	1 987	15,9
Sask.	1 160	16,9	3 487	28,2	3 952	24,0	233	1,7	1 273	13,7	1 291	15,4
Alb.	12 293	17,3	39 962	31,7	36 289	23,6	853	1,7	3 202	10,4	9 806	15,3
C.-B.	5 384	17,5	17 646	27,6	20 910	20,8	529	1,4	3 011	13,4	8 701	19,3
Total	51 170	16,8	181 366	28,0	178 069	21,7	5 681	2	27 760	13,8	67 832	17,8

Note : Les colonnes « Obs. » informent du nombre d'observations (avant pondération) dans la base de données, les colonnes « % » informent de la part de ménages représentés (après pondération). Du fait des surpondérations des ménages les plus rares (notamment les hauts revenus), la part des ménages représentés ne correspond pas à la part des observations.

Champ : Provinces du Canada hors territoires, 2018.

Source : BD/MSPS, Statistique Canada.

Là encore, on observe d'importantes disparités entre les provinces, ce qui peut avoir d'importantes répercussions sur la redistribution. Par exemple, l'Alberta abrite le plus bas taux des ménages parmi les plus fragiles (et les plus souvent aidés), à savoir les célibataires (1,7 %) et les personnes âgées seules (10,4 %) tout en comportant le plus haut taux de couples sans enfant (31,7 %). À l'opposé réside une proportion deux fois plus importante de parents isolés au Nouveau-Brunswick (3,5 %) et au Québec habitent à la fois bien plus de personnes âgées seules (16,8 %) et moins de couples d'âge actif sans enfant (25,6 %). D'un point de vue statistique, il apparaît que même la catégorie la moins fréquente (parents isolés) est représentée dans chaque province par un nombre d'observations permettant d'obtenir des résultats significatifs.

Enfin, le dernier paramètre essentiel pour comprendre la redistribution est la répartition des revenus. De ce point de vue, et afin de pouvoir comparer des ménages de compositions différentes, les comparaisons se font en termes de revenus ajustés par l'échelle d'équivalence de l'OCDE-modifiée, qui est une échelle fréquemment utilisée par les instituts nationaux de statistiques et les économistes. Pour mener l'analyse, le tableau 4 réparti les ménages en déciles de revenu ajustés. La BD/MSPS utilise des poids de tirages afin d'avoir une plus grande représentativité des plus hauts revenus, ce qui s'observe par un nombre bien plus important d'observations des ménages des déciles supérieurs.

Tableau 4. Observations et ménages représentés dans les provinces par déciles fédéraux

	D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7	D8	D9	V19	V20
	Obs.	Obs.	Obs.	Obs.	Obs.	Obs.	Obs.	Obs.	Obs.	Obs.	Obs.
T.-N.-L	362	633	390	344	395	417	429	583	1 025	1 103	1 120
Î-P-É	361	363	295	299	292	306	281	367	428	278	255
N.-É.	604	588	510	612	684	928	852	1 404	2 701	2 271	2 027
N.-B.	495	730	508	520	573	608	700	983	1 845	1 381	1 400
Qc	1 414	1 680	1 536	2 160	2 947	3 933	6 951	10 479	21 619	17 068	19 943
Ont.	1 149	1 712	1 606	2 093	4 801	7 989	12 305	19 577	44 310	47 175	61 435
Man.	439	795	518	616	806	1 016	1 271	1 416	2 528	2 270	3 099
Sask.	413	634	400	406	478	616	834	1 048	1 626	1 626	3 315
Alb.	434	559	1 067	1 946	3 553	5 711	7 482	11 492	23 152	20 495	26 614
C.-B.	720	781	785	802	935	1 803	3 211	4 802	9 122	11 749	21 471
Total	6 391	8 475	7 615	9 798	15 464	23 327	34 316	52 151	108 346	105 416	140 579
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
T.-N.-L	12,1	13,0	10,7	9,0	10,5	10,0	10,4	8,1	8,5	4,4	3,2
Î-P-É	10,2	13,3	13,7	10,5	8,9	12,4	10,5	8,3	6,8	3,1	2,4
N.-É.	13,3	10,5	10,5	12,9	10,3	10,4	9,5	8,3	8,1	3,5	2,7
N.-B.	10,6	14,2	11,3	10,7	11,7	10,5	10,0	8,1	7,7	2,8	2,4
Qc	11,2	11,9	11,0	11,7	11,2	10,7	10,5	8,7	7,1	3,0	3,0
Ont.	9,8	9,2	9,9	9,1	9,7	9,5	9,7	10,3	11,2	5,8	5,6
Man.	12,0	11,8	10,4	11,3	11,4	10,4	10,3	8,6	7,7	3,0	3,1
Sask.	9,7	9,4	8,4	9,4	10,5	9,6	10,3	11,1	12,1	4,8	4,7
Alb.	6,6	8,6	9,6	8,9	8,4	10,6	9,7	11,8	11,7	6,7	7,5
C.-B.	9,8	8,7	8,6	9,7	9,3	9,6	10,1	10,9	11,2	5,8	6,2
Total	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	5,0	5,0

Note : Les colonnes « Obs. » informent du nombre d'observations (avant pondération) dans la base de données, les colonnes « % » informent de la part de ménages représentés (après pondération). Du fait des surpondérations des ménages les plus rares (notamment les hauts revenus), la part des ménages représentés ne correspond pas à la part des observations. D1 signifie le premier décile, D2 le deuxième décile... V19 représente le 19^e vingtile et V20 le 20^e vingtile, soit la moitié supérieure du 10^e décile.

Champ : Provinces du Canada hors territoires, 2018.

Source : BD/MSPS, Statistique Canada.

Cette surreprésentation du haut de la distribution permet de découper le décile des ménages les plus aisés en deux, ce qui permet d'affiner l'analyse en haut de la distribution où les ménages sont plus hétérogènes. En revanche, nous ne poussons pas plus avant le découpage de ce décile supérieur, car, malgré la grande richesse de la base de données et cette précieuse surreprésentation du haut de la distribution, elle présente probablement les faiblesses inhérentes aux enquêtes basées sur des échantillons. Yonzan *et al.* (2022) montrent en effet que les données d'enquêtes et les données fiscales sont très comparables pour 99 % de la population, mais peuvent diverger légèrement pour le centième supérieur de la distribution des revenus.

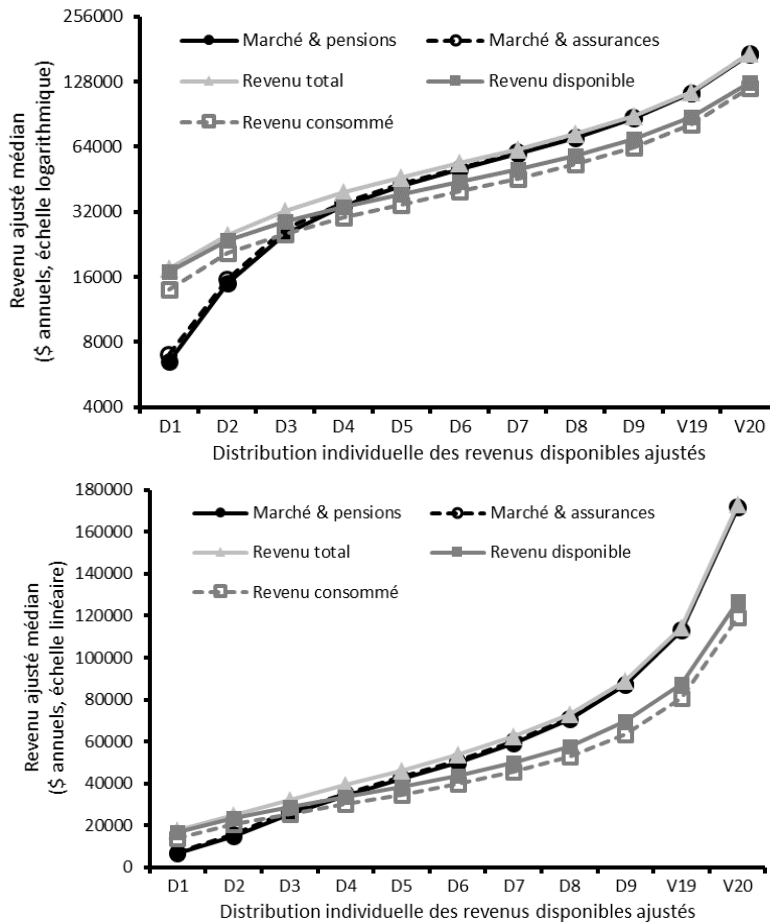
2. RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES REVENUS ET LES REDISTRIBUTIONS

Avant d’analyser spécifiquement les composantes provinciales dans les revenus et les redistributions des ménages canadiens, cette section fait le point sur ces questions au niveau du Canada entier. Dans un premier temps, l’analyse porte sur les inégalités et la redistribution d’un point de vue général (3,1) puis sont détaillées les interactions entre les types de revenus et le niveau de vie des ménages (3,2).

2.1. INÉGALITÉS ET REDISTRIBUTION GLOBALES AU CANADA

La première étape consiste à comprendre comment les revenus sont répartis et comment la redistribution modifie cette répartition, ce qui est présenté dans le graphique 2. Le graphique du haut présente une échelle logarithmique des revenus afin d’observer les variations de revenus du fait de la redistribution sous forme relative, alors que le graphique du bas présente les montants effectifs pour mieux observer les différences de revenus ajustés entre ménages.

Graphique 2. Distribution des revenus au Canada en 2018



Note : Les deux graphiques présentent les mêmes résultats, le graphique du haut avec une échelle logarithmique pour mieux percevoir les proportions des changements (notamment pour les bas revenus) et le graphique du bas avec une échelle linéaire pour mieux percevoir les différences de revenus.

Champ : Provinces du Canada (hors territoires).

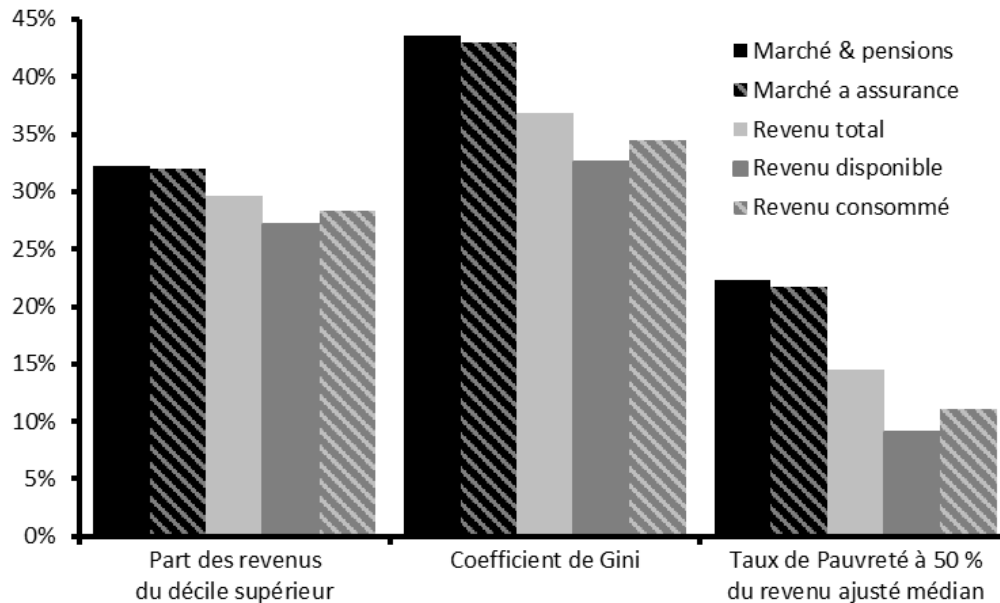
Source : BD/MSPS, Statistique Canada.

L'impact redistributif apparaît de manière très nette puisque les revenus disponibles (et consommés) des deux déciles du bas de la distribution des revenus ajustés sont nettement supérieurs aux revenus de marché et pensions de ces ménages ; l'inverse s'observe pour les ménages au-dessus du quatrième décile. Par ailleurs, on observe que si le revenu consommé est inférieur au revenu disponible pour tous les ménages (la différence étant un prélèvement obligatoire), la différence est plus forte pour les plus bas revenus, signe de la régressivité des taxes de vente. Il est à noter que le gouvernement fédéral, ainsi que la majeure partie des provinces (hormis Terre-Neuve-et-Labrador, le Manitoba et l'Alberta), ont mis en place un crédit d'impôt censé compenser la régressivité des taxes de vente. Toutefois, contrairement aux taxes de vente, ce crédit dépend du revenu et ne dépend pas des consommations effectives des ménages, il est d'ailleurs incorporé au système d'impôt sur le revenu. On peut donc interpréter ce dispositif comme un surplus de progressivité du système d'impôts directs pour compenser partiellement la régressivité des taxes de vente. Pour des raisons de constitution de la base de données à partir de différentes bases ou enquêtes, ces crédits sont donc inclus en tant que moindre imposition dans la catégorie des impôts directs.

Par ailleurs, les déterminants de cette redistribution diffèrent fortement selon les niveaux de revenu. La variation des revenus du bas de la distribution est quasi exclusivement due aux allocations (différence entre le revenu de marché et assurances et le revenu total) quand la variation des revenus du haut de la distribution est quasi exclusivement le fait des impôts directs. Une manière simple d'exprimer cela est que le système d'impôts et transferts prélève des impôts directs sur le haut de la distribution des revenus et des impôts indirects sur l'ensemble des ménages, pour financer des allocations sociales bénéficiant plus fortement au bas de la distribution des revenus.

Pour mieux observer l'aspect redistributif du système d'impôts et transferts canadien, le graphique 3 reporte plusieurs indicateurs d'inégalités pour les différentes notions de revenus au fur et à mesure du processus de redistribution (revenu de marché et pensions, revenu de marché et assurances, revenu total, revenu disponible et revenu consommable). Trois indicateurs d'inégalités sont retenus, car les inégalités sont complexes et les réduire à un seul indicateur peut biaiser la perception de la réalité. Le coefficient de Gini est un indicateur d'inégalité qui mesure les différences tout au long de la distribution des revenus et en fait pour ainsi dire une moyenne. Le taux de pauvreté monétaire s'intéresse spécifiquement au bas de la distribution des revenus ajustés alors que la part du revenu détenu par les 10 % les plus aisés informe sur les inégalités en haut de la distribution des revenus.

Graphique 3. **Inégalités de revenus et redistribution au Canada en 2018**



Champ : Provinces du Canada (hors territoires).
 Source : BD/MSPS, Statistique Canada, 2018.

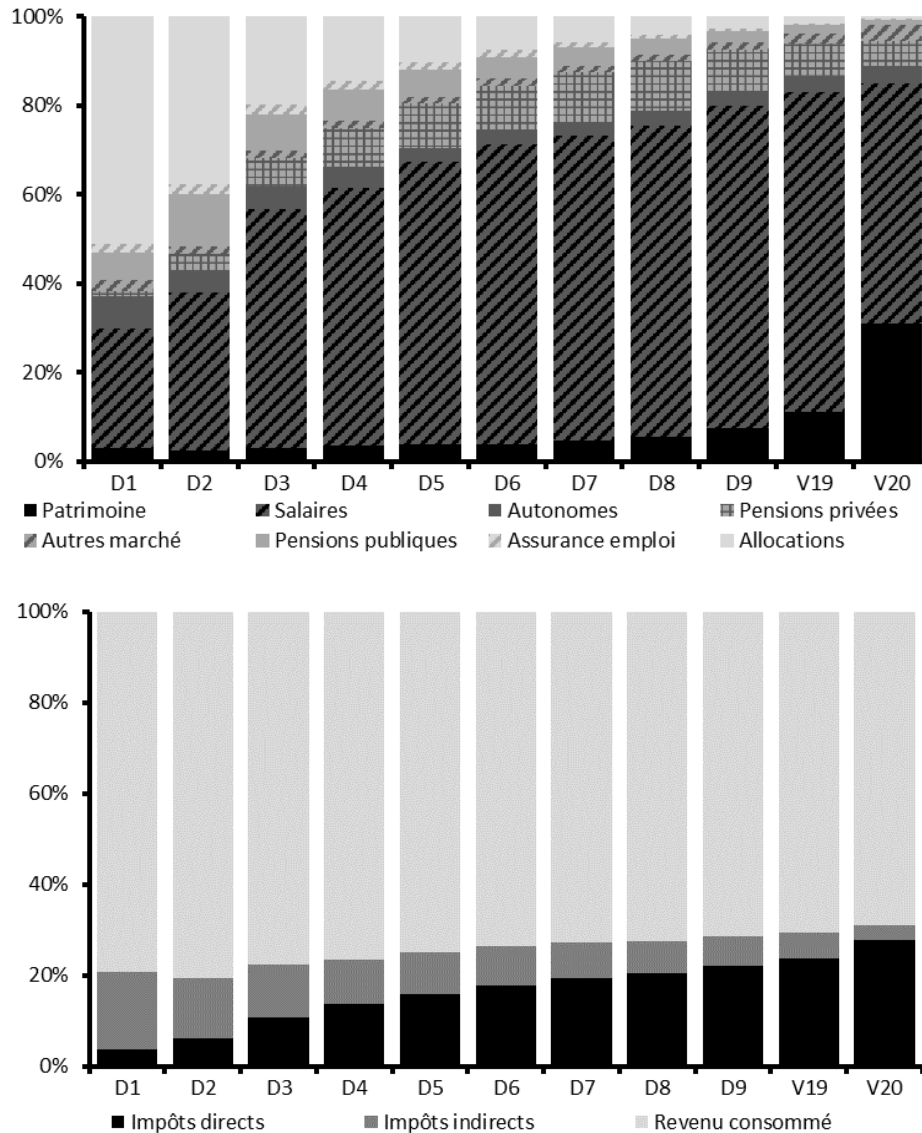
Le graphique 3 fait apparaître une baisse sensible des inégalités du fait du système de redistribution : de manière très limitée du fait de l'assurance-emploi (entre le revenu de marché et pensions, et le revenu de marché et assurances) et de manière très marquée à la fois du fait des allocations (entre le revenu de marché et assurances, et le revenu total) et des impôts directs (entre le revenu total et le revenu disponible). En revanche, et comme évoqué ci-dessus, les taxes de vente contrebalancent légèrement la redistribution avec des inégalités plus élevées pour le revenu consommé que pour le revenu disponible.

Toutefois, si les trois indicateurs présentent les mêmes tendances, les amplitudes des variations divergent très fortement : la baisse de la pauvreté est très marquée, alors que la baisse de la part du revenu détenu par les 10 % les plus aisés est bien plus faible ; la baisse du coefficient de GINI est intermédiaire. Cela signifie que la redistribution est avant tout opérée de la majeure partie de la population vers les moins bien lotis, ce qui se voyait déjà sur le graphique 2 avec une forte hausse des revenus des deux premiers déciles de la distribution des revenus ajustés, *via* des allocations financées par des impôts supportés par le reste de la population, de manière peu croissante en proportion des revenus.

2.2. RÉPARTITION DES SOURCES DE REVENUS ENTRE TYPES DE MÉNAGES

L'ensemble des ménages globalement contributeurs nets est hétérogène. En effet, le graphique 2 montre la très grande différence entre les plus hauts revenus et le milieu de la distribution lorsque les revenus sont présentés dans leurs vraies valeurs et non en logarithme. De plus, les sources de revenus divergent. Pour le comprendre, le graphique 4 expose comment sont composés les revenus des différents ménages en fonction de leur position dans la distribution des revenus disponibles ajustés.

Graphique 4. Les composantes du revenu total par décile de revenu ajusté au Canada en 2018



Champ : Provinces du Canada (hors territoires).

Source : BD/MSPS, Statistique Canada, 2018.

Les salaires et les pensions sont certainement les revenus les plus équitablement répartis, même si on observe que les salaires et les pensions privées bénéficient un peu plus aux ménages aisés et les pensions publiques, aux ménages modestes. Mis à part pour les deux déciles inférieurs pour lesquels ils ne constituent que 34 et 37 % du revenu total, les revenus du travail (salaires et revenus des travailleurs autonomes) sont la majorité absolue des revenus, constituant les deux tiers des revenus du cinquième décile et plus de 70 % des revenus des individus des déciles 6 à 9 et du vingtile 19.

Les revenus du patrimoine sont très concentrés sur les catégories les plus riches de ménages : les revenus du patrimoine constituent 32 % des revenus des 5 % les plus aisés, ceux-ci captant également des proportions importantes des autres revenus et notamment des salaires. Ainsi, ces 32 % des revenus des 5 % les plus aisés

constituent 58 % de l'ensemble des revenus du patrimoine, les 20 % des individus les plus aisés recevant 80 % des revenus du patrimoine. Ce n'est que tout en haut de la distribution des revenus qu'on trouve des revenus du patrimoine supérieurs aux salaires.

De manière symétrique au cas des 5 % des individus les plus aisés, les 10 % des individus les plus modestes voient près de la moitié de leur revenu composé d'allocations sociales. Toutefois, ce revenu total est faible et ce décile inférieur ne capte que 16 % des allocations totales. En effet, une grande part de la population bénéficie d'allocations, mais la spécificité du décile inférieur est qu'il jouit de très peu de ressources alternatives.

Les allocations d'assurance-emploi constituent une faible part des revenus, décroissante de 2 % des revenus en bas de la distribution à 0,1 % en haut de la distribution. Pour autant, cette décroissance est plus liée à une dilution des prestations d'assurance-emploi dans des revenus plus importants qu'à une diminution des montants absolus. En effet, aucun décile de la distribution des revenus ne reçoit une part bien supérieure à sa part dans la population : le maximum est atteint pour le 4^e décile qui bénéficie de 13 % des prestations d'assurance-emploi totales (alors qu'il constitue par définition 10 % de la population). Ces prestations bénéficient un peu plus au milieu de la distribution puisque les déciles 3 à 8 reçoivent chacun légèrement plus de 10 % des prestations d'assurance-emploi, quand la part n'est que de 5 % pour le décile inférieur et 6 % pour le décile supérieur.

Si on regarde sur l'autre versant de la composition des revenus, ceux-ci sont majoritairement consommables, d'un maximum de 82 % pour le second décile à un minimum de 69 % pour le vingtile supérieur. On remarque par ailleurs qu'alors que les impôts directs sont très progressifs (ils augmentent fortement en proportion du revenu le long de la distribution des revenus ajustés), les impôts indirects ont l'effet inverse. Toutefois, la somme des deux types d'impôts reste progressive, mais dans une moindre mesure que les impôts directs seuls.

3. DISPARITÉS PROVINCIALES

Les disparités provinciales en termes de redistribution ont plusieurs sources. Elles proviennent non seulement des différences provinciales dans les politiques redistributives elles-mêmes, mais également des caractéristiques des ménages. La redistribution dépend des revenus, notamment les impôts, mais elle dépend également des autres caractéristiques des ménages ; par exemple les allocations pour aider les familles dépendent de la composition familiale. Or, toutes ces caractéristiques diffèrent entre provinces. La présente partie explore ces questions, tout d'abord en fonction du niveau et des types de revenus (4,1), puis en fonction des autres caractéristiques (4,2). Par la suite, la section 5 tâche de décomposer ces paramètres des différences de politiques provinciales à travers une analyse multivariée.

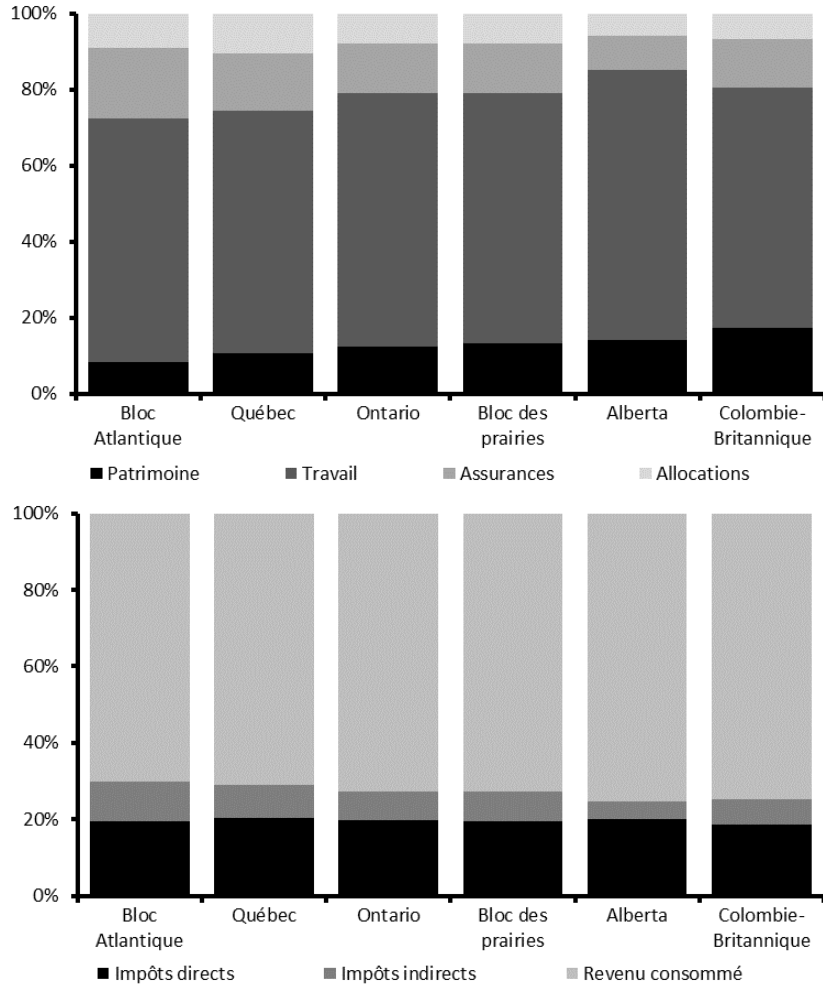
3.1. DIFFÉRENCES DE REVENUS ENTRE PROVINCES

Les provinces canadiennes sont assez différentes en termes de niveau et de type de revenus. Pour l'observer, le graphique 5 trace le même type de statistique que le graphique 4, mais par province au lieu de le faire par décile de revenu. Pour faciliter la lisibilité, les provinces les moins peuplées sont regroupées en deux blocs : le bloc Atlantique (Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick) et le bloc des prairies (le Manitoba et la Saskatchewan).

Bien que peuplée en moyenne des individus les plus aisés, l'Alberta n'a pas la plus grande part de revenu du patrimoine (légèrement moins que la Colombie-Britannique, 14 % contre 17 %) même si la part de ce revenu est globalement dans les plus élevées du Canada. Les parts de revenus du patrimoine les plus faibles s'observent dans le bloc Atlantique (8 % en moyenne). En revanche, l'Alberta voit la plus grande part de revenu provenant du travail (71 %), devant l'Ontario (67 %), le bloc des prairies (66 %). Toutefois, les différences sont faibles, le niveau le plus bas s'observant en Colombie-Britannique (63 %). En ce qui concerne les allocations, le niveau le plus élevé est observé au Québec (10 %) et dans le bloc Atlantique (9 %), et le niveau le plus faible en Alberta (6 %) et en Colombie-Britannique (7 %).

Pour autant, les ménages de l'Alberta ne pâtissent pas particulièrement du système de redistribution. Premièrement, même si les allocations y représentent une part plus faible des revenus, c'est une part de revenus plus élevés ; deuxièmement, les taxes n'y sont pas supérieures au reste du Canada en proportion des revenus : les impôts directs (20 % du revenu total) sont au même niveau que dans les autres provinces hormis la Colombie-Britannique (19 %) ; les impôts indirects y sont bien plus faibles que dans le reste du Canada (moins de 5 % contre 7 % en Colombie-Britannique, 8 % dans les prairies et en Ontario, 9 % au Québec et 10 % dans le bloc Atlantique).

Graphique 5. **Composition des revenus dans les provinces du Canada en 2018**



Champ : Provinces du Canada (hors territoires).

Source : BD/MSPS, Statistique Canada, 2018.

Ceci a pour effet que le système de redistribution ne diminue pas les différences interprovinciales de revenus, comme le montre le tableau 5 présentant la répartition des individus des différents déciles de la distribution entre les provinces. Il s'agit de calculer le ratio entre le nombre d'individus de la province appartenant à un certain décile de la distribution fédérale des revenus ajustés et le nombre d'individus qu'il y aurait si toutes les provinces avaient exactement la même distribution des ménages en fonction de leur revenu. Ainsi, un ratio de 1 signifie qu'il y a la même proportion d'individus de la catégorie de revenu dans la province considérée que dans le Canada pris dans son ensemble, un ratio inférieur à 1 indique que la catégorie est sous-représentée dans la province et un ratio supérieur à 1 qu'elle est surreprésentée. Par ailleurs, cette répartition est mesurée pour deux types différents de revenus, les revenus de marché et pension (avant redistribution) et les revenus consommés (après redistribution) pour pouvoir observer l'effet de la redistribution.

Tableau 5. Répartition entre provinces des individus selon leur revenu ajusté en 2018

	Bloc Atlantique		Québec		Ontario		Bloc des prairies		Alberta		Colombie-Britannique	
	avant	<i>après</i>	avant	<i>après</i>	avant	<i>après</i>	avant	<i>après</i>	avant	<i>après</i>	avant	<i>après</i>
D1	1,29	1,39	1,24	1,17	1,02	0,97	0,99	1,07	0,64	0,57	0,67	0,92
D2	1,16	1,24	1,13	1,17	0,91	0,97	0,90	1,05	0,99	0,73	0,99	0,89
D3	1,11	1,21	1,11	1,13	1,01	1,00	0,98	0,97	0,83	0,89	0,87	0,78
D4	1,06	1,15	1,14	1,14	0,89	0,92	1,10	1,09	0,92	0,84	1,08	1,02
D5	1,07	1,00	0,99	1,12	0,99	0,97	1,12	0,99	0,84	0,98	1,08	0,92
D6	0,99	0,99	0,99	1,14	0,97	0,90	1,03	1,09	1,06	0,97	1,03	1,03
D7	0,96	0,95	1,02	1,00	0,96	1,01	1,05	0,99	1,03	1,01	1,07	0,98
D8	0,85	0,77	0,89	0,86	1,05	1,02	1,04	1,03	1,12	1,20	1,01	1,11
D9	0,83	0,73	0,78	0,69	1,08	1,11	0,97	0,96	1,16	1,27	1,10	1,13
V19	0,79	0,64	0,75	0,55	1,10	1,17	0,84	0,74	1,33	1,45	1,03	1,19
V20	0,58	0,50	0,67	0,58	1,11	1,11	0,77	0,77	1,47	1,61	1,15	1,23

Note : « avant » signifie avant redistribution et correspond aux revenus de marché et pension, « après » signifie après redistribution et correspond au revenu consommé. D1 correspond au premier décile de la distribution fédérale des revenus ajustés, D2 au second décile, etc. V19 à la moitié inférieure du décile supérieur et V20 à la moitié supérieure (vingtiles 19 et 20). Pour chaque type de revenu, catégorie de revenu et province, le tableau présente le ratio entre le nombre d'individus du décile dans la province et le nombre d'individus qu'il y aurait si toutes les provinces avaient exactement la même distribution des revenus.

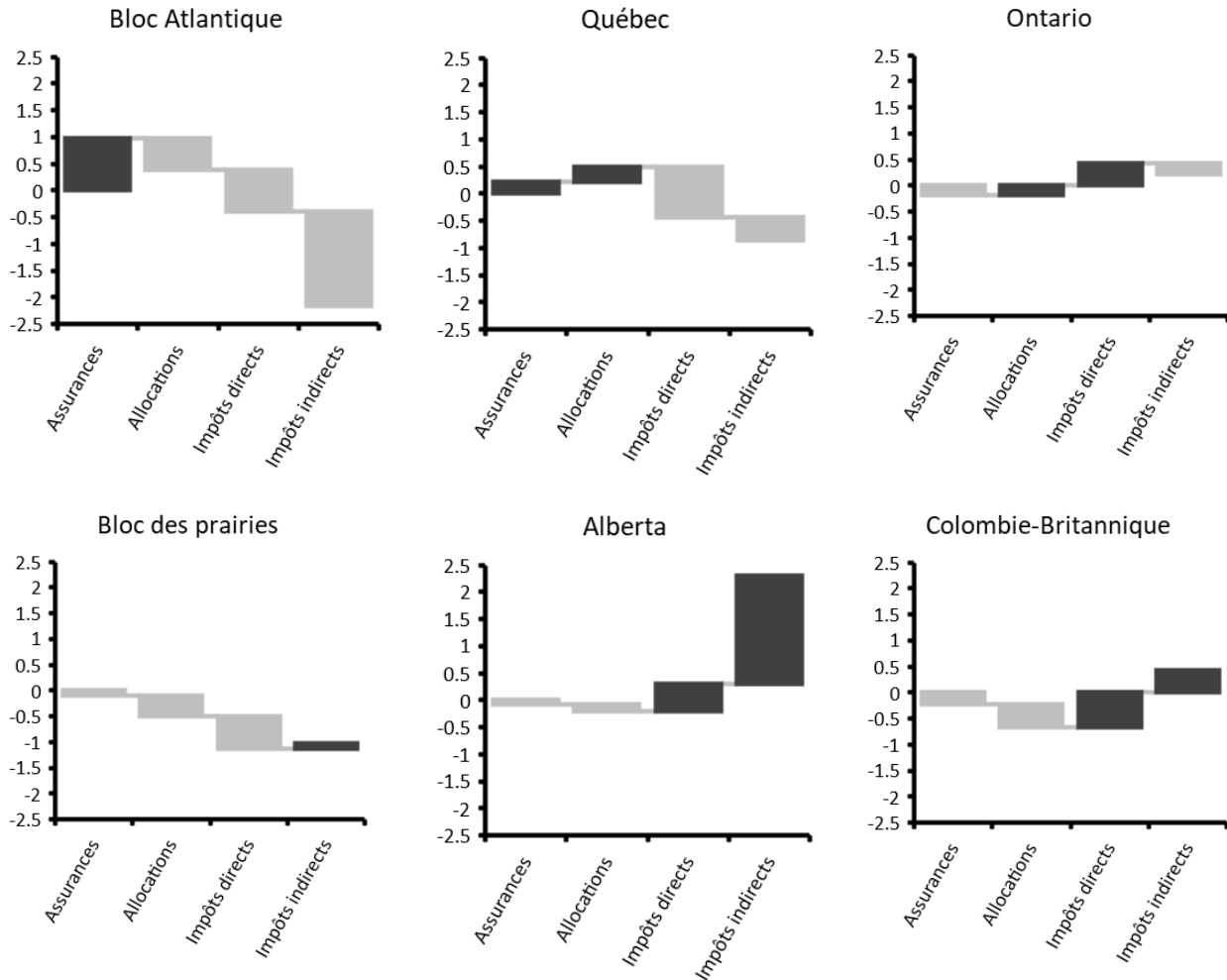
Champ : Provinces du Canada (hors territoires).

Source : BD/MSPS, Statistique Canada, 2018.

La redistribution ne modifie pas grandement les situations entre les provinces, mais semble toutefois légèrement exacerber les différences plutôt que les résorber. Ainsi, l'Ontario et, dans une moindre mesure le bloc des prairies, présentent une distribution des revenus ajustés très proche de la distribution globale au Canada, à la fois pour les revenus avant redistribution que pour les revenus après redistribution. Le faible écart de l'Ontario à la moyenne est renforcé par le fait qu'elle est la province la plus peuplée, et par là qu'elle influe plus que les autres provinces sur la moyenne. Le bloc Atlantique et, dans une moindre mesure, le Québec, présentent une surreprésentation des individus du bas de la distribution des revenus (surreprésentation augmentée après redistribution) et une sous-représentation des individus du haut de la distribution des revenus (sous-représentation augmentée après redistribution). À l'opposée, l'Alberta et, dans une moindre mesure, la Colombie-Britannique, présentent une sous-représentation des individus du bas de la distribution des revenus (sous-représentation augmentée après redistribution) et une surreprésentation des individus du haut de la distribution des revenus (surreprésentation augmentée après redistribution).

Ainsi, l'Alberta est la province qui voit ses résidents monter le plus dans la distribution fédérale des revenus du fait des impôts et transferts. Pour mieux observer ce résultat et en voir les déterminants, le graphique 6 trace, séparément pour chaque province, les variations de position moyenne dans la distribution fédérale des revenus, au fur et à mesure de la redistribution. Ainsi, partant de 0 à la position moyenne des ménages de la province avant redistribution, on observe pour chaque type de redistribution (assurances, allocations, impôts directs et impôts indirects), la variation moyenne, en centile, des ménages de la province dans la distribution fédérale des revenus ajustés.

Graphique 6. Impact des politiques des impôts et transferts sur la distribution des revenus en 2018



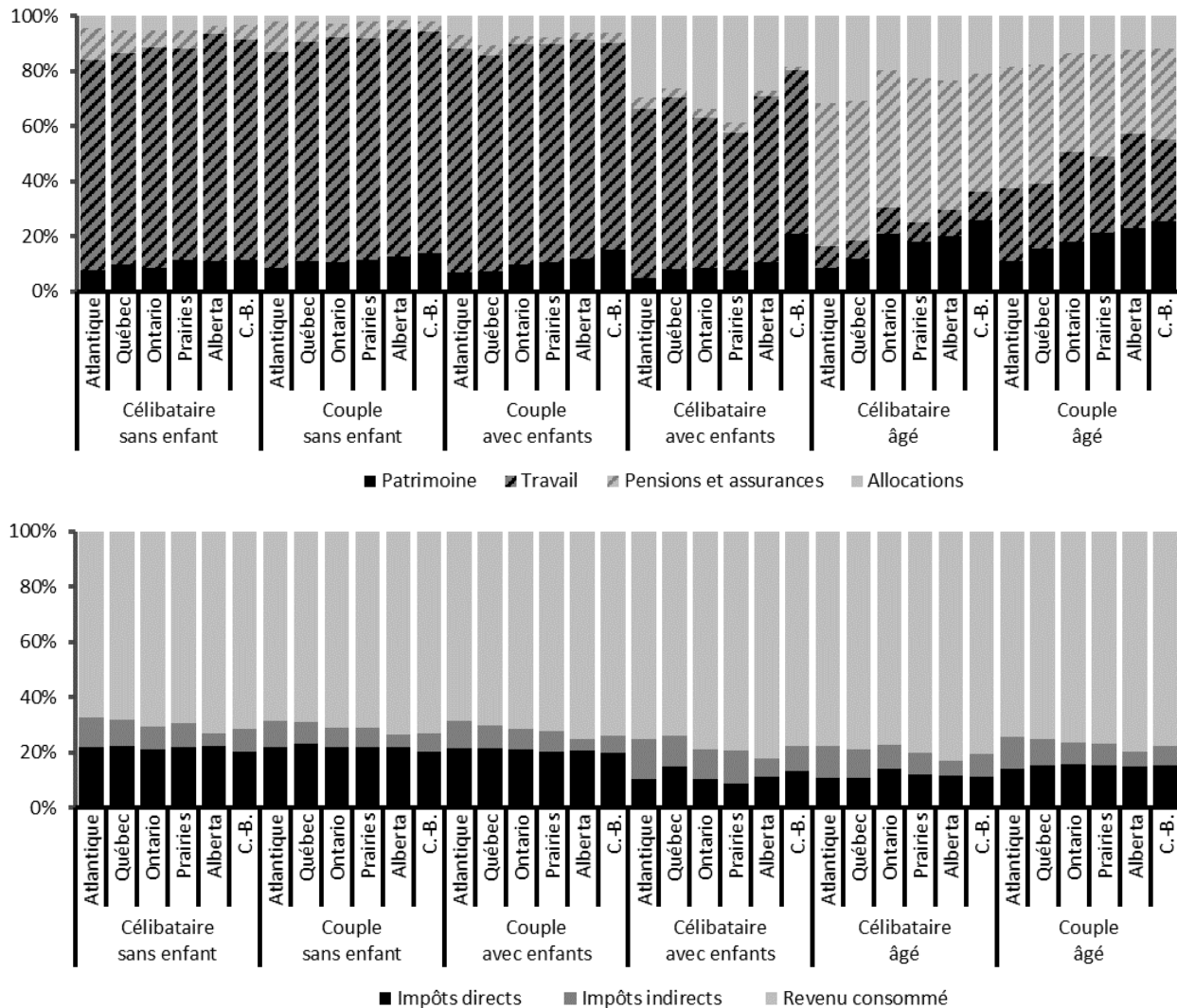
Champ : Provinces du Canada (hors territoires).
 Source : BD/MSPS, Statistique Canada, 2018.

On observe que les plus grandes variations sont observables en Alberta (à la hausse) et dans les provinces de l'Atlantiques (à la baisse) du fait des impôts indirects. Concernant ces types d'impôts, semble apparaître une séparation est-ouest, avec une baisse dans la distribution des revenus ajustés du fait de ces impôts indirects au Québec et en Ontario (mais dans une moindre mesure que dans les provinces de l'Atlantiques) et une hausse dans les provinces des prairies et en Colombie-Britannique (mais dans une moindre mesure qu'en Alberta). À l'opposé, les ménages des provinces de l'Atlantique bénéficient d'importants transferts liés à l'assurance-emploi, mais redescendent dans la distribution fédérale des revenus du fait des allocations et des impôts directs, pour un effet total de nette baisse dans la distribution. Les autres provinces descendantes sont le bloc des prairies (du fait des allocations et des impôts directs) et dans une moindre mesure le Québec, qui bénéficie de plus d'allocations qu'ailleurs, mais paie plus d'impôts, directs et indirects. Les ménages de l'Ontario et de la Colombie-Britannique ne voient leur position dans la distribution fédérale que peu modifiée, à la hausse.

3.2. INTERSECTIONS DES EFFETS PROVINCIAUX, TERRITORIAUX ET DE COMPOSITIONS FAMILIALES

Les considérations précédentes concernent la moyenne des ménages provinciaux, alors que si des différences existent en termes de densité urbaine, de compositions familiales et de revenus, la diversité est grande dans chaque province et tous les types de ménages existent dans toutes les provinces. C’est pourquoi le graphique 7 considère les différences de composition du revenu total (à la fois du côté de ses sources et ses usages) en croisant la caractéristique de composition familiale et la province de résidence.

Graphique 7. Composition des revenus par province et composition familiale en 2018



Champ : Provinces du Canada (hors territoires).

Source : BD/MSPS, Statistique Canada, 2018.

Il apparaît alors très nettement que les différences entre types de ménages sont bien plus marquées qu’entre provinces, dans lesquels les ménages similaires ont globalement une composition similaire de revenus. Les célibataires avec enfants sont les ménages qui bénéficient le plus des allocations, ainsi que les ménages âgés

et dans une moindre mesure les couples avec enfants. En plus du fait que les célibataires avec enfants bénéficient en moyenne de moins de revenus que les autres types de ménages, on observe ici les caractéristiques familialistes des allocations sociales avec une grande part à destination des enfants, et notamment des enfants avec un parent isolé.

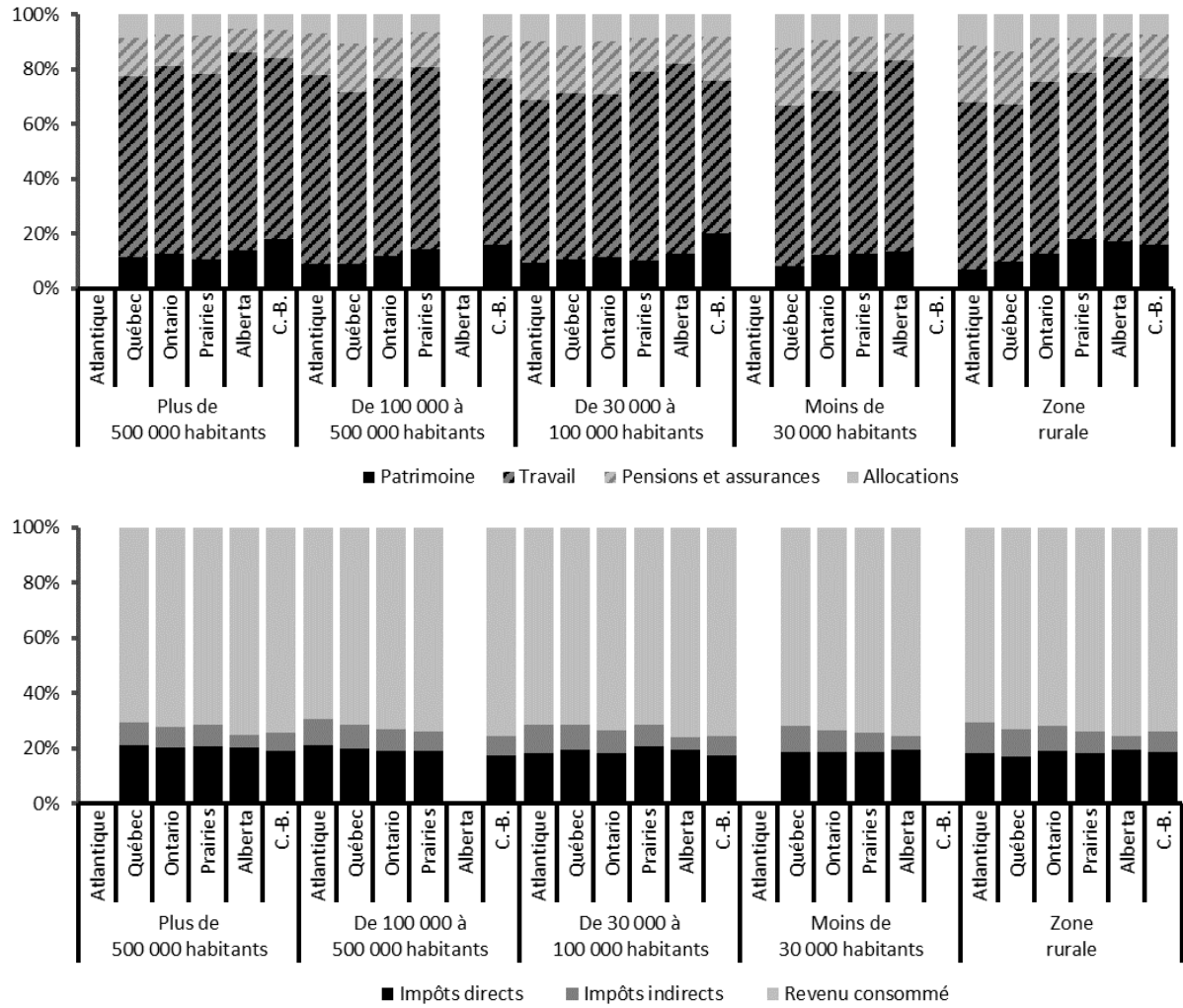
Les ménages âgés sont de loin ceux qui bénéficient le plus de revenus d'assurance, via les pensions de retraites et de revenus du patrimoine. De ce point de vue, on retrouve d'importantes différences provinciales avec un gradient est-ouest très marqué puisque la part des revenus du patrimoine est croissante du bloc Atlantique vers la Colombie-Britannique pour toutes les catégories de familles. L'écart est plus faible pour les familles sans enfant (respectivement de 8 % à 11 % pour les célibataires et de 9 % à 14 % pour les couples) et le plus fort pour les familles âgées (respectivement de 8 % à 26 % pour les célibataires et de 11 % à 25 % pour les couples).

À l'opposé, les couples – avec ou sans enfants – et les célibataires sans enfant ont principalement des revenus de travail : entre 75 % et 82 % des revenus totaux avec assez peu de différences entre les provinces.

Pour ce qui concerne les impôts, en revanche, on retrouve les grands faits stylisés observés en moyenne sur la province pour chacune des configurations familiales : une part consommable du revenu la plus élevée en Alberta du fait d'impôts indirects plus faibles qu'ailleurs, et la plus faible dans les provinces de l'Atlantique et au Québec du fait d'impôts indirects plus élevés qu'ailleurs.

Le même phénomène se retrouve en croisant les provinces avec la taille des zones urbaines de résidence (graphique 8), ce qui était attendu du fait que les impôts, qu'ils soient directs ou indirects, ne diffèrent pas selon la taille de la zone urbaine. Le seul impôt qui pourrait varier est la taxe foncière du fait de valeur des propriétés en moyenne croissantes avec la densité urbaine, mais les taux locaux de cette taxe choisis par les municipalités ont tendance à contrebalancer ce phénomène (Carbonnier, 2022). En revanche, on aurait pu s'attendre à des différences plus nettes pour ce qui concerne les sources du revenu total, mais le graphique 8 montre au contraire que les différences entre tailles de zones urbaines sont dominées par les différences interprovinciales.

Graphique 8. Composition des revenus par province et taille de la zone urbaine en 2018



Champ : Provinces du Canada (hors territoires).

Source : BD/MSPS, Statistique Canada.

4. ANALYSE MULTIVARIÉE DE LA REDISTRIBUTION MONÉTAIRE AU CANADA

Une fois ce cadre posé, il est intéressant d'aller plus loin dans l'analyse et de croiser toutes ces influences afin de décomposer finement les déterminants du revenu et de la redistribution. Pour ce faire, une analyse multivariée est opérée, qui consiste à régresser la variable d'intérêt sur l'ensemble des déterminants : la province, la taille de la zone urbaine de résidence, la composition familiale et le revenu ajusté. Les variables d'intérêts sont soit le montant du dispositif de redistribution (l'assurance-emploi, les allocations sociales, les impôts directs et les impôts indirects), soit le déplacement dans la distribution fédérale des revenus ajustés¹ du fait de cet élément de redistribution. Pour chacune des variables d'intérêts, plusieurs spécifications sont implémentées, avec prise en compte progressive des variables explicatives.

Une variable explicative essentielle pour la redistribution est le niveau de revenu. Pour prendre en compte la progressivité du système, celui-ci peut être considéré de deux manières : soit en logarithme, soit en considérant le montant absolu et son carré. Les deux spécifications sont testées et donnent des résultats qualitativement similaires. Pour chaque variable d'intérêt, la spécification donnant le plus haut niveau « d'explication » de la variable expliquée est choisie, soit celle avec le R^2 le plus élevé.

4.1. LA REDISTRIBUTION TOTALE, DES REVENUS DE MARCHÉ ET PENSIONS AUX REVENUS CONSOMMABLES

La première sous-partie s'intéresse à la question de l'ensemble de la redistribution, depuis les revenus de marché et pensions jusqu'aux revenus consommables, et donc incluant l'assurance-emploi, les allocations sociales, les impôts directs et les taxes de vente. Les résultats sont présentés dans le tableau 6.

En analysant les différences interprovinciales seules, sans prendre en compte les différences de compositions de ménages ou les tailles de zones urbaines, le Québec et le bloc Atlantique apparaissent comme les provinces plus bénéficiaires nettes du système de redistribution (colonne 1). Les ménages du bloc des prairies bénéficient en moyenne de 1000 \$ de moins par unité de consommation et par an (+1375 \$ par rapport à l'Ontario contre +2370 pour le Québec et le bloc Atlantique) et les autres provinces (Ontario, Alberta et Colombie-Britannique) environ 2000 \$ de moins. Pour autant, le déterminant provincial explique en réalité une infime partie de la redistribution (0,1 %), alors que le R^2 passe à 3,4 % en rajoutant les contrôles pour les compositions familiales et les tailles des zones urbaines, mais surtout il monte à 89,0 % de la variance expliquée lorsqu'on contrôle pour le revenu ajusté du ménage et son carré. Ainsi, la redistribution au Canada est très peu expliquée par des différences provinciales, un peu plus par les compositions familiales et provient surtout de différences de revenus.

¹ Ce déplacement est mesuré en centiles. Par exemple, un ménage avec un revenu avant redistribution le plaçant au niveau du 57^e centile de la distribution des revenus et un revenu après redistribution le plaçant au niveau du 58^e centile aura une progression de +1 centile dans la distribution des revenus.

Tableau 6. La redistribution totale au Canada en 2018

	Montants absolus			Effets sur la hiérarchie		
	(1)	(2)	(3)	(1')	(2')	(4')
<i>Provinces (réf : Ontario)</i>						
Québec	2372** (122)	1938** (121)	-983** (41)	-1,08** (0,03)	-1,10** (0,03)	-1,13** (0,03)
Bloc Atlantique	2368** (196)	655** (206)	-1936** (69)	-2,38** (0,05)	-2,89** (0,04)	-2,91** (0,04)
Bloc des prairies	1375** (196)	771** (195)	-349** (66)	-1,24** (0,05)	-1,19** (0,04)	-1,18** (0,04)
Alberta	-107 (155)	390* (155)	2263** (52)	2,09** (0,04)	2,54** (0,03)	2,67** (0,03)
Colombie-Britannique	327* (149)	108 (147)	928** (50)	0,21** (0,03)	0,17** (0,03)	0,34** (0,03)
<i>Taille urbaine (réf : > 500k)</i>						
100k-500k		1166** (129)	307** (44)		0,56** (0,03)	0,54** (0,03)
30k-100k		2458** (173)	604** (59)		0,67** (0,04)	0,52** (0,04)
< 30k		1539** (200)	559** (68)		0,82** (0,04)	0,83** (0,04)
Rural		2868** (153)	367** (52)		0,33** (0,03)	0,26** (0,03)
<i>Composition familiale (réf : Célibataire sans enfant)</i>						
Couple sans enfants		-5664** (193)	1131** (65)		2,13** (0,04)	3,11** (0,04)
Célibataire avec enfants		16 845** (347)	6985** (117)		8,93** (0,07)	8,80** (0,08)
Couple avec enfants		2248** (188)	2879** (63)		4,58** (0,04)	5,41** (0,04)
Célibataire âgé		13 908** (258)	8616** (87)		11,07** (0,05)	11,51** (0,05)
Couple âgé		7267** (206)	8625** (69)		11,49** (0,04)	12,31** (0,04)
R ²	0,1 %	3,4 %	89,0 %	2,0 %	24,5 %	26,0 %
Observations	511 878	511 878	511 878	511 878	511 878	510 858

Notes : Régressions linéaires du montant annuel de redistribution totale ajustée (assurance-emploi et allocations sociales moins impôts directs et indirects) ou de la variation dans la hiérarchie des revenus ajustés du fait de cette redistribution : (1) sans contrôle ; (2) contrôles sur les tailles de zones urbaines et les compositions familiales ; (3) contrôles sur les tailles de zones urbaines, les compositions familiales, le revenu ajusté et son carré ; (4) contrôles sur les tailles de zones urbaines, les compositions familiales et le logarithme du revenu ajusté. Écarts-types entre parenthèses, test de significativité : * 5 % ; ** 1 %.

Champ : Provinces du Canada (hors territoires).

Source : BD/MSPS, Statistique Canada, 2018.

Ainsi, le fait que le Québec et le bloc Atlantique soient les plus bénéficiaires et l'Alberta le plus contributeur, ce qui s'observe effectivement dans les régressions, est dû à des effets de composition et non à des différences interprovinciales de générosité des systèmes d'impôts et transferts. De ce point de vue, les différences sont même inverses (colonne 3). Les résidus de différences provinciales sont tels qu'un ménage aux caractéristiques identiques (même composition familiale, habitant la même taille de zone urbaine et jouissant du même revenu avant impôts et transferts) bénéficie du moins de redistribution dans le bloc Atlantique (-1936 \$ par rapport à l'Ontario), de 1000 \$ de plus par an et par unité de consommation au Québec (-983 \$ par rapport à l'Ontario), de 1600 \$ de plus dans les provinces des prairies (-349 \$ par rapport

à l'Ontario), de 1900 \$ de plus dans l'Ontario, de 2800 \$ de plus en Colombie-Britannique (+928 \$ par rapport à l'Ontario) et de 4100 \$ de plus en Alberta (+2263 \$ par rapport à l'Ontario). Des effets identiques sont observables sur la position dans la hiérarchie des revenus puisque le mouvement relatif des ménages dans cette hiérarchie entre les provinces de l'Atlantique et l'Alberta, entre les revenus avant et après redistribution, est d'environ 5 percentiles à l'avantage de l'Alberta.²

Il apparaît donc que des formes de solidarités interprovinciales indirectes (à travers des différences de contribution au budget fédéral et des différences de bénéfices de fonds fédéraux) fonctionnent : on observe effectivement que les provinces les plus aisées sont contributrices nettes et les provinces les plus modestes bénéficiaires nettes du système global d'impôts et transferts. Pour autant, cette forme de solidarité interprovinciale n'est pas apte à compenser intégralement les différences de faculté à redistribuer des provinces : à revenu égal, un ménage d'une province plus pauvre est moins bien loti qu'un ménage d'une province plus riche. L'effet de composition pèse en effet sur les finances publiques et, malgré la solidarité, une province qui héberge plus de ménages modestes et moins de ménages aisés doit diminuer sa redistribution envers les plus pauvres et augmenter ses impôts.

4.2. REDISTRIBUTION PAR L'ASSURANCE-EMPLOI

L'objectif des parties suivantes est de comprendre les canaux de réalisation de ces différences de redistribution en analysant, suivant la même méthodologie, les étapes de la redistribution une par une. Le tableau 7 présente les résultats concernant l'assurance-emploi (qui comprend l'assurance parentale, y compris les prestations de RQAP au Québec).

Comme cela apparaissait dans les statistiques descriptives des parties 3 et 4, il ressort de ces régressions que les ménages du bloc Atlantique bénéficient de plus d'assurance-emploi que les ménages des autres provinces (environ 1000 \$ par an et unité de consommation) ce qui leur permet de remonter légèrement dans la distribution fédérale des revenus (un peu plus d'un centile gagné en moyenne dans la distribution des revenus ajustés). Les autres provinces sont très proches les unes des autres, l'Alberta et les Prairies bénéficiant légèrement plus que l'Ontario, et le Québec légèrement moins ; les variations dans la distribution fédérale des revenus sont ainsi infimes.

² Pour l'évolution de la place dans la distribution des revenus ajustés, le contrôle par les revenus ne modifie pratiquement pas les résultats puisque la position dans la hiérarchie contient déjà implicitement l'information sur les revenus.

Tableau 7. La redistribution par l'assurance-emploi au Canada en 2018

	Montant absolu			Effet sur la hiérarchie		
	(1)	(2)	(4)	(1')	(2')	(4')
<i>Provinces (réf : Ontario)</i>						
Québec	-15*	-28**	-54**	-0,03**	-0,05**	-0,07**
	(7)	(7)	(7)	(0,01)	(0,01)	(0,01)
Bloc Atlantique	1161**	1089**	1089**	1,18**	1,11**	1,11**
	(11)	(12)	(12)	(0,01)	(0,01)	(0,01)
Bloc des prairies	124**	52**	41**	0,11**	0,04**	0,02
	(11)	(11)	(11)	(0,01)	(0,01)	(0,01)
Alberta	130**	76**	83**	0,12**	0,06**	0,07**
	(9)	(9)	(9)	(0,01)	(0,01)	(0,01)
Colombie-Britannique	10	3	0	-0,02*	-0,03**	-0,03**
	(8)	(8)	(8)	(0,01)	(0,01)	(0,01)
<i>Taille urbaine (réf : > 500k)</i>						
100k-500k		-16*	-13		-0,02*	-0,02*
		(7)	(7)		(0,01)	(0,01)
30k-100k		108**	109**		0,11**	0,11**
		(10)	(10)		(0,01)	(0,01)
< 30k		197**	203**		0,18**	0,19**
		(12)	(12)		(0,01)	(0,01)
Rural		334**	328**		0,32**	0,31**
		(9)	(9)		(0,01)	(0,01)
<i>Composition familiale (réf : Célibataire sans enfant)</i>						
Couple sans enfants		37**	30*		-0,06**	-0,01
		(11)	(12)		(0,01)	(0,01)
Célibataire avec enfants		-144**	-249**		-0,17**	-0,30**
		(20)	(22)		(0,02)	(0,02)
Couple avec enfants		152**	114**		0,01	0,02
		(11)	(11)		(0,01)	(0,01)
Célibataire âgé		-606**	-729**		-0,69**	-0,76**
		(15)	(15)		(0,02)	(0,02)
Couple âgé		-328**	-382**		-0,48**	-0,48**
		(12)	(12)		(0,01)	(0,01)
R ²	2,2 %	3,8 %	4,2 %	2,2 %	3,7 %	3,9 %
Observations	511 878	511 878	510 858	511 878	511 878	510 858

Notes : Régressions linéaires du montant annuel d'assurance-emploi (ajusté) ou de la variation dans la hiérarchie des revenus ajustés du fait de l'assurance-emploi : (1) sans contrôle ; (2) contrôles sur les tailles de zones urbaines et les compositions familiales ; (4) contrôles sur les tailles de zones urbaines, les compositions familiales et le logarithme du revenu ajusté. Écart-types entre parenthèses, test de significativité : * 5 % ; ** 1 %.

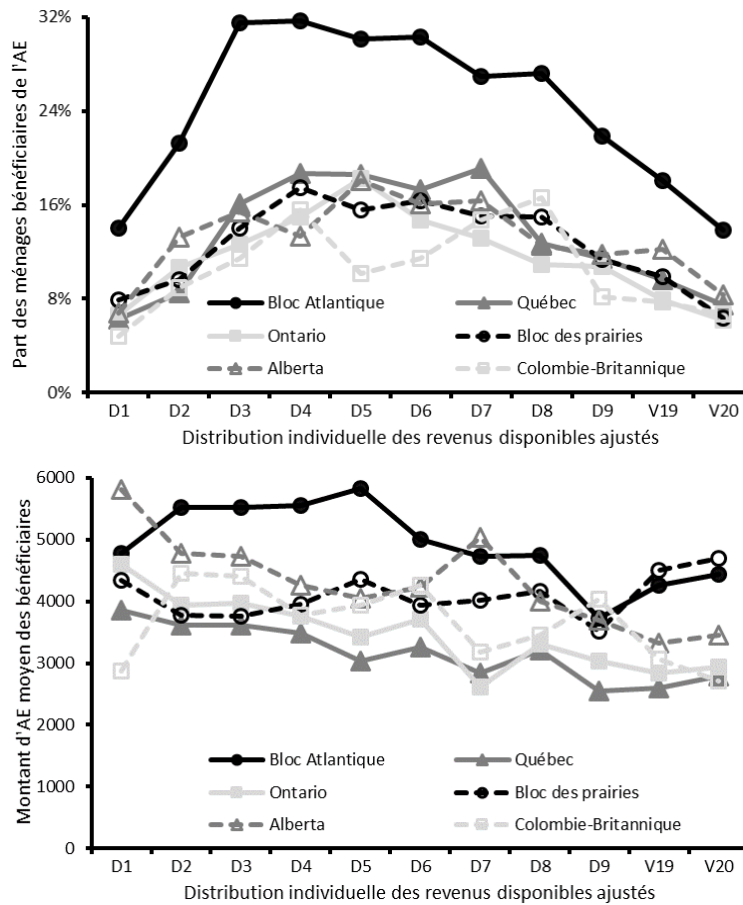
Champ : Provinces du Canada (hors territoires).

Source : BD/MSPS, Statistique Canada, 2018.

Il est notable que l'ajout de contrôles dans la régression – que ce soit les compositions familiales, les tailles des zones urbaines ou le niveau des revenus – ne modifie pas ces résultats. Ceux-ci sont liés à des différences d'impact du chômage dans les provinces. Les différences entre provinces se retrouvent pour tous les types de ménages, ce qui n'empêche pas que des différences entre types de ménages existent, mais de manière similaire entre provinces. Ainsi, les ménages âgés bénéficient de bien moins d'assurance-emploi que les autres, du fait qu'ils sont en grande proportion inactifs et à la retraite. On retrouve enfin un moindre bénéfice de l'assurance chômage dans les petites municipalités et les zones rurales.

l'assurance-emploi, le graphique 9 présente des statistiques détaillées sur la part des bénéficiaires et leur montant moyen d'allocation en fonction de la province de résidence.

Graphique 9. La redistribution par l'assurance-emploi au Canada en 2018



Champ : Provinces du Canada (hors territoires).
Source : BD/MSPS, Statistique Canada, 2018.

On retrouve les différences interprovinciales tout au long de la distribution des revenus, très fortement en termes de part des bénéficiaires, mais également dans une moindre mesure en termes de montant perçu par les bénéficiaires. Les courbes de bénéficiaires sont en cloche, et assez parallèles entre toutes provinces, avec un taux maximum de bénéficiaires au milieu de la distribution des revenus ajustés (des déciles 3 à 7 ou 3 à 8 selon les provinces). Les provinces du bloc Atlantique se démarquent nettement vers le haut, alors qu'il existe peu de différences entre les autres.

Les montants moyens touchés par les prestataires ont en revanche un profil plus stable le long de la distribution des revenus, légèrement décroissants, mais gardant un niveau substantiel en haut de la distribution des revenus. Si les provinces du bloc Atlantique se démarquent toujours vers le haut, les différences sont plus fortes que pour la part des bénéficiaires entre les autres provinces : des montants légèrement plus élevés en Alberta et dans les provinces du bloc des prairies qu'au Québec et en Ontario.

4.3. REDISTRIBUTION PAR LES ALLOCATIONS SOCIALES

Pour obtenir le revenu total avant impôt, il faut encore ajouter les allocations sociales qui peuvent compter comme une grande part des ressources pour les ménages les moins fortunés. Les résultats présentant la décomposition de ces allocations entre les différents déterminants sont présentés dans le tableau 8.

Tableau 8. Les allocations sociales

	Montants absolus			Effets sur la hiérarchie		
	(1)	(2)	(4)	(1')	(2')	(4')
<i>Provinces (réf : Ontario)</i>						
Québec	914** (19)	793** (16)	496** (12)	0,51** (0,02)	0,49** (0,01)	0,57** (0,01)
Bloc Atlantique	-246** (31)	-764** (27)	-824** (20)	-0,80** (0,03)	-1,10** (0,02)	-1,03** (0,02)
Bloc des prairies	-388** (31)	-453** (26)	-479** (19)	-0,61** (0,03)	-0,60** (0,02)	-0,57** (0,02)
Alberta	-844** (25)	-535** (20)	-153** (15)	-0,33** (0,02)	-0,06** (0,02)	-0,02 (0,02)
Colombie-Britannique	-707** (24)	-767** (19)	-417** (14)	-0,65** (0,02)	-0,67** (0,02)	-0,58** (0,02)
<i>Taille urbaine (réf : > 500k)</i>						
100k-500k		298** (17)	224** (13)		0,32** (0,02)	0,31** (0,01)
30k-100k		708** (23)	342** (17)		0,37** (0,02)	0,31** (0,02)
< 30k		378** (26)	366** (20)		0,46** (0,02)	0,46** (0,02)
Rural		617** (20)	293** (15)		0,28** (0,02)	0,29** (0,02)
<i>Composition familiale (réf : Célibataire sans enfant)</i>						
Couple sans enfants		-825** (26)	1044** (19)		0,88** (0,02)	1,35** (0,02)
Célibataire avec enfants		8342** (46)	5532** (37)		5,78** (0,04)	6,05** (0,04)
Couple avec enfants		2403** (25)	3442** (19)		3,25** (0,02)	3,77** (0,02)
Célibataire âgé		8305** (34)	7315** (26)		6,93** (0,03)	7,50** (0,03)
Couple âgé		6546** (27)	7412** (21)		7,24** (0,02)	7,77** (0,02)
R ²	1,3 %	34,0 %	61,3 %	0,9 %	29,6 %	31,2 %
Observations	511 878	511 878	510 950	511 878	511 878	510 950

Notes : Régressions linéaires du montant annuel d'assurance-emploi (ajusté) ou de la variation dans la hiérarchie des revenus ajustés du fait de l'assurance-emploi : (1) sans contrôle ; (2) contrôles sur les tailles de zones urbaines et les compositions familiales ; (4) contrôles sur les tailles de zones urbaines, les compositions familiales et le logarithme du revenu ajusté. Écarts-types entre parenthèses, test de significativité : * 5 % ; ** 1 %.

Champ : Provinces du Canada (hors territoires).

Source : BD/MSPS, Statistique Canada, 2018.

La province dans laquelle les résidents bénéficient du plus haut niveau d'allocations sociales est le Québec, et cela reste vrai que soient ou non prises en compte les caractéristiques des ménages. Toutefois, la différence avec les autres provinces à l'exclusion des provinces Atlantique (de 914 \$ par an et unité de

consommation avec l'Ontario à 1758 \$³ avec l'Alberta) diminue légèrement quand on corrige pour les différences de compositions familiales et de tailles de zones urbaines de résidence (de 793 \$ avec l'Ontario à 1560 \$⁴ avec la Colombie-Britannique) et encore plus en corrigeant pour les différences de revenus des ménages (de 496 \$ avec l'Ontario à 975 \$⁵ avec les provinces des prairies). De son côté, le bloc Atlantique paraît dans la moyenne des provinces lorsqu'on regarde les montants bruts sans contrôles, mais constitue le bloc des provinces où les résidents bénéficient du plus faible niveau d'allocation sociale à même composition familiale et niveau de revenu, 824 \$ de moins que l'Ontario et 1320 \$ de moins que le Québec.

Encore une fois, il est important de noter que les différentes provinces expliquent une très faible part de la variance des bénéficiaires d'allocations sociales : moins de 2 %. En revanche, et contrairement à l'ensemble de la redistribution, les revenus n'en expliquent pas la majeure partie, bien qu'ils en expliquent une grande part.⁶ Les caractéristiques en termes de composition familiale et taille de la zone urbaine de résidence expliquent une plus grande part de la variance que les revenus des ménages.

Les différences de taille de zones urbaines exercent une influence très faible : la plus grande différence s'observe dans les grandes métropoles en comparaison de toutes les autres tailles (environ 300 \$ de moins). En revanche, les compositions familiales sont un déterminant plus marqué. Les plus grands bénéficiaires sont les résidents âgés, qu'ils soient en couple ou célibataires, ainsi que, dans une moindre mesure, les parents isolés. Les couples avec enfants sont dans une situation intermédiaire et les ménages sans enfant bénéficient de nettement moins d'allocations sociales que les autres. On observe ainsi le ciblage des allocations sociales, qui soutiennent principalement les plus fragiles : les personnes âgées et les familles avec enfants.

Le graphique 10 permet d'affiner ces constats en regardant spécifiquement la part de bénéficiaires et le montant moyen perçu le long de la distribution fédérale des revenus ajustés, séparément dans les différentes provinces. Le profil de la part des bénéficiaires est similaire dans les différentes provinces, avec un taux de près de 100 % pour les trois premiers déciles de la distribution avant de décroître et de se stabiliser entre les deux vingtiles composant le décile supérieur. Les prairies et l'Ontario semblent garder un taux de pratiquement 100 %, mais c'est à travers un très faible montant, de l'ordre de la centaine de dollars, touché par tous les foyers.

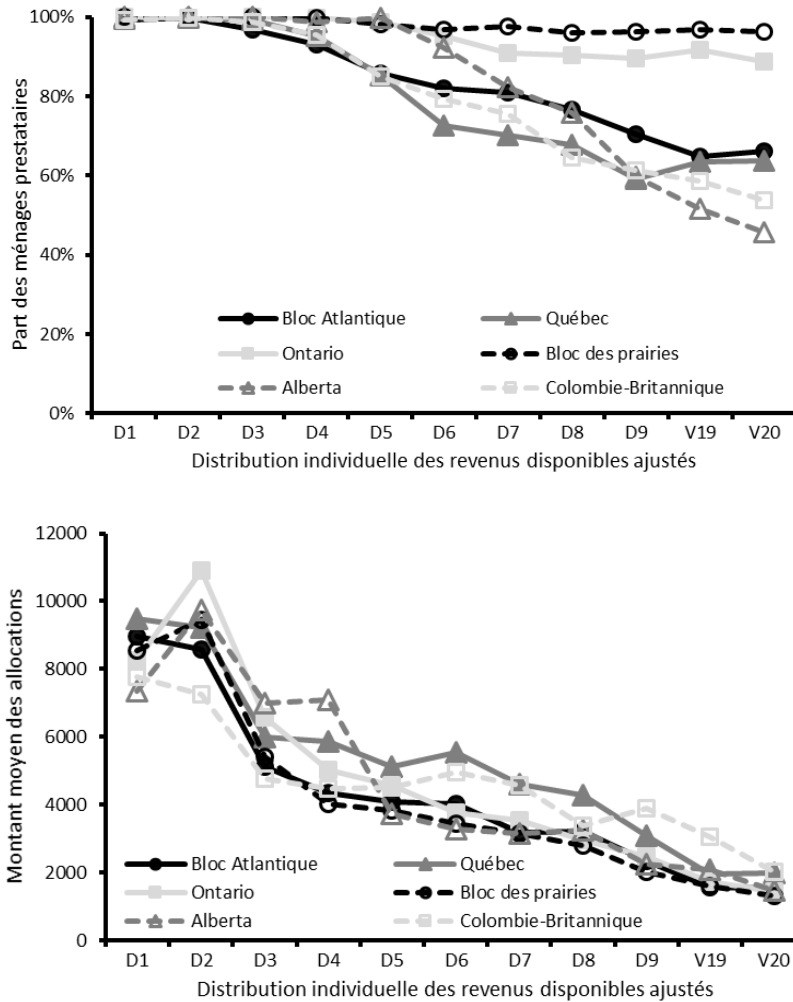
³ Total de 914 \$ et de 844 \$.

⁴ Total de 793 \$ et de 767 \$.

⁵ Total de 496 \$ et de 479 \$.

⁶ En regardant le coefficient R^2 qui informe de la part de la variance expliquée par la régression, il apparaît que les différences entre provinces expliquent 1,3 % de la variance, les caractéristiques des ménages et des zones urbaines 32,7 % de plus (pour arriver à 34,0 %) et les revenus 27,3 % de plus pour arriver à 61,3 % (soit 44,5 % de la variance expliquée contre 53,3 % pour les caractéristiques des ménages).

Graphique 10. La redistribution par les allocations au Canada en 2018



Champ : Provinces du Canada (hors territoires).

Source : BD/MSPS, Statistique Canada.

En ce qui concerne les montants perçus par les prestataires, on observe à la fois une grande similitude entre les provinces et un profil plus régulièrement décroissant. Les deux déciles inférieurs bénéficient d'allocations de l'ordre de 8 000 à 10 000 \$ par an et par adulte. Ensuite, les courbes de montant des allocations sont régulièrement décroissantes pour toutes les provinces le long de la distribution des revenus ajustés, avec généralement peu de différences entre les provinces, pour finir à un niveau de l'ordre de 1300 \$ à 2 000 \$ par an pour le vingtile supérieur de la distribution.

4.4. REDISTRIBUTION PAR LES IMPÔTS DIRECTS

La suite de la redistribution s'opère par les impôts directs, dont les résultats centraux sont reportés dans le tableau 9.

Tableau 9. Les impôts directs au Canada en 2018

	Montants absolus			Effets sur la hiérarchie		
	(1)	(2)	(3)	(1')	(2')	(4')
<i>Provinces (réf : Ontario)</i>						
Québec	-1312** (112)	-1018** (113)	1427** (38)	-1,32** (0,01)	-1,36** (0,01)	-1,39** (0,01)
Bloc Atlantique	-2080** (180)	-897** (192)	1388** (64)	-1,19** (0,02)	-1,56** (0,02)	-1,58** (0,02)
Bloc des prairies	-1201** (180)	-752** (182)	414** (61)	-1,05** (0,02)	-0,99** (0,02)	-1,00** (0,02)
Alberta	1085** (142)	829** (144)	-747** (48)	0,10** (0,02)	0,34** (0,01)	0,37** (0,01)
Colombie-Britannique	-578** (137)	-399** (137)	-911** (46)	0,26** (0,01)	0,18** (0,01)	0,19** (0,01)
<i>Taille urbaine (réf : > 500k)</i>						
100k-500k		-945** (120)	-240** (40)		0,39** (0,01)	0,38** (0,01)
30k-100k		-1571** (162)	-126** (54)		0,25** (0,02)	0,23** (0,02)
< 30k		-1020** (187)	-298** (63)		0,35** (0,02)	0,35** (0,02)
Rural		-2102** (143)	-102** (48)		0,39** (0,01)	0,37** (0,01)
<i>Composition familiale (réf : Célibataire sans enfant)</i>						
Couple sans enfants		4296** (180)	-1709** (60)		1,11** (0,02)	1,23** (0,02)
Célibataire avec enfants		-7722** (323)	-1297** (108)		2,63** (0,03)	2,54** (0,03)
Couple avec enfants		534** (175)	-872** (59)		0,58** (0,02)	0,65** (0,02)
Célibataire âgé		-5738** (240)	-3367** (81)		4,21** (0,02)	4,20** (0,02)
Couple âgé		-1716** (192)	-4994** (64)		5,02** (0,02)	5,10** (0,02)
R ²	0,1 %	1,1 %	88,9 %	3,6 %	30,3 %	30,6 %
Observations	511 878	511 878	511 878	511 878	511 878	511 878

Notes : Régressions linéaires du montant annuel d'impôts directs (ajusté) ou de la variation dans la hiérarchie des revenus ajustés du fait des impôts directs : (1) sans contrôle ; (2) contrôles sur les tailles de zones urbaines et les compositions familiales ; (3) contrôles sur les tailles de zones urbaines, les compositions familiales, le revenu ajusté et son carré ; (4) contrôles sur les tailles de zones urbaines, les compositions familiales et le logarithme du revenu ajusté. Écarts-types entre parenthèses, test de significativité : * 5 % ; ** 1 %.

Champ : Provinces du Canada (hors territoires).

Source : BD/MSPS, Statistique Canada, 2018.

Les impôts directs sont tellement dépendants du revenu que les différences entre provinces contribuent à une part infime des différences entre ménages (0,1 %), les caractéristiques des ménages contribuent à peine plus (1 %), ce qui provient probablement du fait que le Canada a un système individuel d'imposition des revenus. À l'opposé, les différences de revenus expliquent quasiment toutes les différences d'impôts directs (88 %).

Pour autant, si les différences entre provinces ou compositions familiales sont très faibles en comparaison de celles liées aux revenus, elles ne sont pas négligeables par elles-mêmes. La différence entre le maximum

et le minimum dépasse 3000 \$ par an et unité de consommation entre l'Alberta (1085 \$ de plus que l'Ontario) et le bloc Atlantique (2080 \$ de moins que l'Ontario). Ceci est dû uniquement à un effet de composition. En effet, en comparant les impôts directs payés à niveau de revenu donné, l'ordre s'inverse et il apparaît que les résidents de l'Alberta paient en moyenne 747 \$ de moins que l'Ontario, soit environ 2000 \$ de moins par an et unité de consommation que ceux des provinces du bloc Atlantique (1388 \$ de plus que l'Ontario) ou du Québec (1427 \$ de plus que l'Ontario). Ainsi, les impôts directs au Québec sont les plus élevés, non significativement différents de ceux du bloc Atlantique, et ceux de l'Alberta sont très proches de ceux de Colombie-Britannique (les plus faibles). Les impôts directs dans les provinces du centre du pays sont intermédiaires.

Si les différences sont très faibles selon la taille de la zone urbaine, des différences significatives apparaissent selon la composition du ménage. À même niveau de revenu ajusté, les célibataires sans enfants (le niveau le plus faible) paient en moyenne 5000 \$ de plus que les couples âgés (le niveau le plus élevé). Les célibataires âgés sont également parmi les plus faibles contributeurs alors que les couples sans enfant et les familles avec enfants (célibataires ou couples) sont en position intermédiaire.

4.5. REDISTRIBUTION PAR LES TAXES DE VENTE

Le dernier composant de la redistribution intervient au moment de l'utilisation du revenu disponible par les ménages, à travers les taxes de vente. Les résultats de la distribution de ces taxes entre les différentes provinces canadiennes sont présentés dans le tableau 10.

Le profil des taxes de vente est particulier dans le sens où les différences entre tailles de zones urbaines sont négligeables et celles entre compositions familiales très faibles. De plus, les différences entre provinces sont pratiquement indépendantes des autres caractéristiques (composition familiale, taille de la zone urbaine de résidence et niveau de revenu), ce qui s'observe par le fait que les résultats concernant les provinces ne sont presque pas modifiés quand on ajoute des contrôles dans les régressions. Il apparaît alors que les taxes de vente sont les plus importantes dans les provinces du bloc Atlantique (787 \$ de plus qu'en Ontario) et les plus faibles en Alberta (1872 \$ de moins qu'en Ontario), avec une différence de 2659 \$ par an et unité de consommation. Les autres provinces se classent entre les deux, le Québec et l'Ontario légèrement plus proches des provinces Atlantique, à un niveau supérieur à la Colombie-Britannique et au bloc des prairies, plus proches de l'Alberta.

Tableau 10. Les taxes de vente au Canada en 2018

	Montants absolus			Effets sur la hiérarchie		
	(1)	(2)	(4)	(1)	(2)	(4)
<i>Provinces (réf : Ontario)</i>						
Québec	-162** (10)	-156** (10)	76** (9)	-0,23** (0,01)	-0,18** (0,01)	-0,22** (0,01)
Bloc Atlantique	626** (17)	567** (17)	787** (15)	-1,57** (0,02)	-1,34** (0,02)	-1,38** (0,02)
Bloc des prairies	-438** (17)	-422** (17)	-312** (15)	0,31** (0,02)	0,37** (0,02)	0,35** (0,02)
Alberta	-1692** (13)	-1677** (13)	-1872** (12)	2,21** (0,02)	2,19** (0,02)	2,23** (0,02)
Colombie-Britannique	-446** (13)	-473** (12)	-556** (11)	0,63** (0,02)	0,69** (0,02)	0,71** (0,02)
<i>Taille urbaine (réf : > 500k)</i>						
100k-500k		61** (11)	66** (10)		-0,13** (0,01)	-0,13** (0,01)
30k-100k		-72** (15)	35** (13)		-0,06** (0,02)	-0,08** (0,02)
< 30k		56** (17)	36** (15)		-0,17** (0,02)	-0,16** (0,02)
Rural		184** (13)	328** (11)		-0,65** (0,02)	-0,68** (0,02)
<i>Composition familiale (réf : Célibataire sans enfant)</i>						
Couple sans enfants		581** (16)	-292** (15)		0,19** (0,02)	0,35** (0,02)
Célibataire avec enfants		-925** (29)	-448** (26)		0,70** (0,04)	0,61** (0,04)
Couple avec enfants		-227** (16)	-721** (14)		0,75** (0,02)	0,83** (0,02)
Célibataire âgé		-471** (22)	-602** (19)		0,61** (0,03)	0,64** (0,03)
Couple âgé		667** (17)	-127** (15)		-0,28** (0,02)	-0,14** (0,02)
R ²	4,0 %	6,5 %	27,8 %	5,9 %	7,4 %	7,9 %
Observations	511 878	511 878	511 878	511 878	511 878	511 878

Notes : Régressions linéaires du montant annuel d'assurance-emploi (ajusté) ou de la variation dans la hiérarchie des revenus ajustés du fait de l'assurance-emploi : (1) sans contrôle ; (2) contrôles sur les tailles de zones urbaines et les compositions familiales ; (3) contrôles sur les tailles de zones urbaines, les compositions familiales, le revenu ajusté et son carré ; (4) contrôles sur les tailles de zones urbaines, les compositions familiales et le logarithme du revenu ajusté. Écarts-types entre parenthèses, test de significativité : * 5 % ; ** 1 %.

Champ : Provinces du Canada (hors territoires).

Source : BD/MSPS, Statistique Canada, 2018.

CONCLUSION

Ce cahier de recherche analyse le système de redistribution canadien (assurance-emploi, allocations sociales, impôts directs et taxes de vente) avec une attention particulière portée à la dimension interprovinciale. Cette analyse exploite la base de données et le modèle de simulation de politiques sociales (BD/MSPS) produite par Statistique Canada, informant sur les revenus et allocations d'un large échantillon de ménages canadiens en 2018.

Ceci permet d'observer que les différences entre ménages canadiens en termes d'impôts et transferts sont bien plus expliquées par les compositions familiales et le niveau des revenus avant redistribution que par la province de résidence. Toutefois, si les transferts différenciés entre les provinces et le gouvernement fédéral permettent aux provinces les moins aisées de prélever en moyenne moins et de transférer en moyenne plus que les provinces les plus aisées, l'effet de composition pèse sur les finances publiques provinciales et une province hébergeant plus de ménages modestes et moins de ménages aisés diminue sa redistribution envers les plus pauvres et augmente ses impôts à niveau de revenu donné.

Ainsi, à même niveau de revenu, les résidents des provinces de l'Atlantique reçoivent le plus faible niveau d'allocations sociales et paient le plus haut niveau d'impôts (aussi bien directs qu'indirects). L'inverse est vrai pour les allocations sociales et les impôts en Alberta. Les autres provinces se situent entre les deux, le Québec se démarquant par son niveau d'allocations sociales, plus élevé qu'ailleurs, compensé notamment par des impôts directs aussi élevés que dans les provinces de l'Atlantique.

Ces résultats illustrent l'influence des conditions économiques locales sur les capacités de redistribution. En effet, le fait que l'impôt sur le revenu soit progressif conduit logiquement à prélever de moindres montants de ressources publiques par habitant dans une province où les résidents sont en moyenne moins riches. Similairement, un même barème d'allocations sociales pèse plus sur une telle province. Ainsi, si elles voulaient proposer les mêmes conditions à leurs résidents, les provinces plus pauvres connaîtraient moins de ressources fiscales et plus de dépenses sociales, conduisant à des déficits budgétaires. Ceux-ci sont en partie compensés par des transferts différents entre les provinces et le gouvernement fédéral, ce qui permet de minimiser cet effet, mais pas de l'annuler complètement : pour rester à l'équilibre, ces provinces doivent hausser les impôts et baisser les allocations sociales à niveau de revenu donné.

BIBLIOGRAPHIE

- Autor D.H., Dorn D. (2013) The Growth of Low-Skill Service Jobs and the Polarization of the US Labor Market. *American Economic Review*, vol. 103(5), pp. 1553-1597.
- Beach C.M. (2016) Changing income inequality: A distributional paradigm for Canada. *Canadian Journal of Economics/Revue canadienne d'économie*, vol. 49(4), pp. 1229-1292.
- Burkinshaw S., Terajima Y., Wilkins C.A. (2022) Income Inequality in Canada. *Discussion Papers 2022-16*, Bank of Canada.
- Carbonnier C. (2020) Portrait des finances publiques locales au Québec. *Cahier de recherche 2020/12*, Chaire en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke
- Carbonnier C. (2021) La taxe foncière au Québec est-elle régressive ? *Cahier de recherche 2021/9*, Chaire en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke
- Carbonnier C. (2022) The Local Determinants of Municipal Public Finance, the Case of Québec in 2018. *Canadian Public Policy*, vol. 48(2), pp. 285-303.
- Chancel L., Piketty T., Saez E., Zucman G. et al. (2022) *World Inequality Report 2022*. World Inequality Lab.
- Fortin N.M., Green D.A., Lemieux T., Milligan K., Riddell W.C. (2012) Canadian Inequality: Recent Developments and Policy Options. *Canadian Public Policy*, vol. 38(2), pp. 121-145.
- Fortin N.M., Lemieux T. (2015) Changes in wage inequality in Canada: An interprovincial perspective. *Canadian Journal of Economics/Revue canadienne d'économie*, vol. 48(2), pp. 682-713.
- Goos M., Manning A. (2007) Lousy and Lovely Jobs: The Rising Polarization of Work in Britain. *Review of Economics and Statistics*, vol. 89, pp. 118-133.
- Murphy B., Veall M., Wolfson M. (2015) Top-End Progressivity and Federal Tax Preferences in Canada: Estimates from Personal Income Tax Data. *Canadian Tax Journal*, vol. 63(3), pp. 661-688.
- Piketty T., Zucman G. (2014) Capital is back: wealth-income ratios in rich countries 1700-2010. *Quarterly journal of economics*, vol.129(3), pp.1155-1210.
- Saez E., Veall M.R. (2005) The Evolution of High Incomes in Northern America: Lessons from Canadian Evidence. *American Economic Review*, vol. 95(3), pp. 831-849.
- Sharpe A., Capeluck E. (2012) The Impact of Redistribution on Income Inequality in Canada and the Provinces, 1981-2010. *CSLS Research Reports 2012-08*, Centre for the Study of Living Standards.
- Veall M.R. (2012) Top income shares in Canada: recent trends and policy implications. *Canadian Journal of Economics*, vol. 45(4), pp. 1247-1272.
- Yonzan N., Milanovic B., Morelli S., Gornick J. (2022) Drawing a Line: Comparing the Estimation of Top Incomes between Tax Data and Household Survey Data. *The Journal of Economic Inequality*, vol. 20, pp. 67-95.